

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente - 71200 SAINT-SERNIN-DU-BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoulkader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR, Mme Amélie GHULAM NABI, M. Jean GIRARDON, M. Frédéric MARASCIA, M. Laurent SELVEZ
M. COMMEAU (pouvoir à M. David MARTI)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Denis BEAUDOT)
M. GANE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD) (Arrivé à 19h19 - III-1)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE) (Arrivée à 20h02 - IV-4)
M. PINTO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO) (Arrivé à 19h02 - III-1)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme VESVRES (pouvoir à M. Guy MIKOŁAJSKI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BLONDEAU Jocelyne

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	4
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2025.....	4
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	5
3. Direction aménagement opérationnel - Suppression et création d'un emploi de projet	5
4. Ecomusée - Création d'un emploi non permanent	5
5. Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) - Signature convention de mise à disposition "multi-marchés"	5
II - QUESTIONS FINANCIERES	6
1. Budget principal - Vote d'une décision modificative.....	6
2. Budget eau - Vote d'une décision modificative	6
3. Budget assainissement collectif - Vote d'une décision modificative	6
4. Budget SPANC - Vote d'une décision modificative	6
5. Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative	6
6. Mise à jour des AP/CP	6
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	9
1. MARMAGNE - Approbation de la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi.....	9
2. Modification de droit commun du PLUi-H n°2 - Délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale.....	15
3. Association Ava Habitat et Nomadisme - Attribution d'une subvention	17
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
1. Union commerciale - UCIA Le Creusot - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs.....	17
2. LE CREUSOT - Opération commerciale "Quiz de la Place" - Attribution d'une subvention	18
3. Association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir d'Autun - Attribution d'une subvention	18
4. EI Guillaume MAUBLANC - Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques - Attribution d'une subvention	19
5. Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Mise à jour de la tarification	20
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	20
1. Ecomusée - Approbation du projet scientifique et culturel	20
2. MONTCEAU LES MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" et auprès de l'Europe via la Région dans le cadre du FEDER" - Annulation de la délibération du 26 juin 2025	27
3. LE BREUIL - SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements pour la période 2026-2028	28
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	28
1. LE CREUSOT - Site industriel - Zone Harfleur 2000 - Dévoiement de réseaux humides et fibre optique - réalisation de travaux - Convention de financement avec Framatome.....	28
2. BLANZY - Extension du réseau d'eau potable - signature convention d'offre de concours	29
3. Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) - Adhésion commune UCHON	29

4. Eau potable - assainissement collectif - assainissement non collectif - Rapports sur le prix et la qualité du service - année 2024	30
5. Service public de prévention et de gestion des déchets - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024	30
6. Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménager (SMET) - Rapport annuel d'activité 2024 d'ECOCEA	30
7. Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Avenant à la convention de mandatement	30
8. Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions	31
9. Lancement d'un AMI relatif à l'exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques	32
10. Propriétés boisées sous régime forestier - Approbation du document final d'aménagement forestier de la CUCM	33
VII - PROXIMITE	33
1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux	33
2. MONTCEAU-LES-MINES - Convention pour le raccordement de matériels de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des feux de signalisation de la Communauté Urbaine - Signature de l'avenant n°1	34
3. Transport multimodal - Autorisation de signature d'une convention relative à la tarification combinée	34
4. Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) Année scolaire 2024-2025.....	35

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Ce sera le dernier Conseil de notre collègue Paulette MATRAY, c'est ça ? Puisque le 6 octobre, elle prendra place au Sénat. Très bien, je peux l'applaudir. Et en tout cas, je la remercie pour toutes ces années passées en Conseil de Communauté à nos côtés. Elle a fait un gros travail en tant que conseillère communautaire, mais aussi en tant que maire de sa commune. Et donc voilà, c'est une belle reconnaissance en tout cas que d'aller au Sénat, et c'est tout à fait mérité. Et elle va représenter notre département très fièrement. Voilà, merci.

Madame Jocelyne BLONDEAU est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, en ouverture de ce Conseil on va dire de rentrée,, deux sujets sur lesquels je souhaite m'exprimer de manière brève. Le premier concerne, vous en doutez un petit peu, le contexte institutionnel dans lequel nous évoluons. En effet, avec la censure du gouvernement de François BAYROU, c'était le 8 septembre et la nomination d'un nouveau Premier ministre en la personne de Sébastien LECORNU, nous sommes désormais dans l'attente de la composition du nouveau gouvernement et bien entendu des orientations qui sont données par celui-ci dès qu'il sera formé. Cela devient, malheureusement, presque banal. Nous évoluons à nouveau dans un contexte incertain qui pèse sur les acteurs socio-économiques de notre pays. Une fois de plus, nous avançons dans un brouillard épais pour préparer notre prochain budget. Je dis une fois de plus, puisque la fois précédente, nous étions dans la même situation. Rappelez-vous. Car nous avons à ce jour pas plus de visibilité que nous en avions sur les choix budgétaires que l'État fera et qui impacteront obligatoirement les finances de nos collectivités. Ainsi, le premier Vice-président, les élus de l'exécutif et les services ont la lourde tâche de préparer les orientations budgétaires dont nous débattrons en novembre et le projet de budget qui sera présenté à notre assemblée de décembre. À nouveau, à cet instant, j'appelle de mes vœux la stabilité institutionnelle pour notre pays afin que nos entreprises, nos habitants et nos collectivités puissent retrouver confiance dans l'avenir.

Le second sujet que je souhaite mettre en avant concerne l'Ecomusée, qui fait l'objet d'un point majeur à l'ordre du jour avec notamment l'adoption du projet scientifique et culturel. Comme tout Musée de France, l'Écomusée doit se doter d'un tel projet qui définit les orientations stratégiques pour les prochaines années. Après sa présentation et, je l'espère, son adoption ce soir, il sera transmis à l'État qui devra le valider. Je tiens à souligner le fait que ce projet est le fruit d'un travail collectif issu de l'engagement de nombreux acteurs et partenaires du territoire. Qu'ils en soient remerciés. J'insiste également sur l'importance de ce document qui fixe donc la ligne d'horizon pour les prochaines années et qui ouvre ainsi une nouvelle ambition pour notre patrimoine muséographique auquel je nous suis attaché pour un patrimoine vivant, accessible à tous et au service du rayonnement et de l'attractivité du territoire. Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire de manière brève. En vous remerciant de votre attention.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2025

M. le Président.- Je vous invite, dès à présent donc, à examiner les délibérations, en commençant par les questions administratives où nous avons toute une série, comme d'habitude, de délibérations sans présentation. Avec d'abord l'adoption du procès-verbal du dernier Conseil de Communauté du 26 juin. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant adoption ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2025

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités dont nous devons prendre acte. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant prise date ? Non, je considère que tout le monde prend acte. Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

3. Direction aménagement opérationnel - Suppression et création d'un emploi de projet

4. Ecomusée - Crédit d'un emploi non permanent

5. Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) - Signature convention de mise à disposition "multi-marchés"

M. le Président.- Ensuite des questions liées au personnel. La Direction de l'aménagement opérationnel avec la suppression et la création d'un emploi de projet. La création d'un emploi non permanent à l'Ecomusée. La centrale d'achat du numérique des télécoms, signature d'une convention de mise à disposition multi marchés. Ça c'est en dehors du personnel, c'est lié au numérique. Sans présentation : les trois. S'il n'y a pas de vote différent, je vais proposer les trois au vote en même temps, puisqu'il n'y a pas de présentation. Personne ne souhaite voter différemment sur l'une ou l'autre. Non, donc je mets aux voix les trois. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des votes contre ? Pour ? Je vous remercie.

Direction aménagement opérationnel - Suppression et création d'un emploi de projet

Le conseil décide :

- *De supprimer l'emploi non permanent, à temps non complet, sur la base d'un contrat de projet, de chargé d'opérations au sein de la Direction aménagement opérationnel dont la durée hebdomadaire de service est de 10,50 sur le grade d'ingénieur principal, emploi relevant de la catégorie hiérarchique A.*
- *De créer du 29/09/2025 au 31/12/2025 l'emploi non permanent, à temps non complet, sur la base d'un contrat de projet, de chargé d'opérations au sein de la Direction aménagement opérationnel dont la durée hebdomadaire de service est de 24,50 sur le grade d'ingénieur principal, emploi relevant de la catégorie hiérarchique A.*
- *De préciser que l'emploi est renouvelable pour une durée ne pouvant pas excéder 6 ans.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs.*
- *De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Ecomusée - Crédit d'un emploi non permanent

Le conseil décide :

- *D'abroger pour partie la délibération n°24SGADL0026 du 11 avril 2024 quant à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé des collections ;*
- *De créer, à compter du 01/10/2025, un emploi non permanent, à temps complet, de Chargé des collections au sein du service conservation de la Direction de l'Ecomusée à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie hiérarchique B de la filière culturelle sur les grades d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe et assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe et de la catégorie hiérarchique A de la filière culturelle sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine,*

- D'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans,
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité

Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) - Signature convention de mise à disposition "multi-marchés"

Le conseil décide :

- D'adhérer à compter de 2025 à l'intégralité des marchés proposés par la CANUT ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la CUCM ou son représentant à signer la convention « multi-marchés » ci-jointe en annexe pour la mise à disposition des 23 accords-cadres de la CANUT,
- D'autoriser à compter de l'année 2025, le versement des frais d'adhésion d'un montant forfaitaire plafonné de 900€ HT annuel, proratisé en fonction du début des prestations,
- De prélever la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

- 1. Budget principal - Vote d'une décision modificative**
- 2. Budget eau - Vote d'une décision modificative**
- 3. Budget assainissement collectif - Vote d'une décision modificative**
- 4. Budget SPANC - Vote d'une décision modificative**
- 5. Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative**
- 6. Mise à jour des AP/CP**

M. le Président.- Question financière. Cette fois, je vais passer la parole au premier Vice-président. Il y a des décisions modificatives. Et une mise à jour AP/CP. Je vais proposer au premier Vice-président de présenter les délibérations les unes après les autres et puis, ensuite, j'ouvrirai bien entendu le débat s'il y a des questions ou des prises de parole avant de mettre aux voix. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Monsieur le Président. Si vous le permettez, Monsieur le Président, peut-être aussi avant de débuter, quelques précisions. Au moment où nous apprêtons à voter des points d'ajustement au sein de notre budget, avant bien entendu la préparation du dernier budget de ce mandat. Rappeler effectivement à tous les collègues ici présents, que notre PPI nous avions un volume quand même pour le mandat 2020/2026 au départ de 135 000 000 d'euros qui était un montant que nous avons abondé en 2022 d'une enveloppe complémentaire de 9 000 000 d'euros. Enveloppe complémentaire qui était justifiée par l'aménagement important des villes centres, tous les travaux en matière de sécurité routière, les aménagements de proximité et l'entretien des bâtiments communautaires, sans oublier bien entendu, et je tiens à ressouligner ça une nouvelle fois ce soir, l'accompagnement de l'essor économique du territoire. Donc, avec un PPI qui est passé de 135 000 000 d'euros à 144 000 000 d'euros. Ce PPI a fait aussi l'objet, dans un second temps, en 2023, vous vous en souvenez, au sein d'une enveloppe constante d'ajustements entre opérations qui ont été des opérations fonction des réalisations réelles, des dotations et de leurs projections et des besoins identifiés sur 2025 et bien entendu pour 2026. Je veux rappeler aussi que nous avions pris la décision en matière de gestion de partir sur une base de réalisation égale à 80% du volume

financier validé. Pourcentage que nous avons atteint et qui sera certainement – nous en ferons le bilan – et qui sera certainement dépassé.

Alors, nous allons nous consacrer, comme l'a dit le Président, à l'élaboration bientôt du budget 2026, dernier de ce mandat. Encore une fois, dans un contexte, comme il l'a rappelé, contexte qui est particulièrement nébuleux, dont les contours sont encore bien vagues. Le travail ne sera pas simple. Nous sommes à l'heure actuelle, en attente de décisions importantes de la part de l'État. Décisions qui viendront considérablement impacter et orienter en même temps nos prévisions budgétaires. Il y a tout d'abord le renforcement du dispositif de lissage conjoncturel. Vous savez qu'il a été voté dans la loi de Finances 2025. Il repose sur 3 ans. Il repose sur les recettes fiscales de fonctionnement qui vont être plafonnées à 2% de leur montant et qui constitue en même temps des prélèvements comme atténuation de produits et qui aura malheureusement des caractéristiques qui vont pouvoir, au fil du temps, évoluer afin d'intégrer un plus grand nombre de collectivités. Et alors, à ce jour, il nous est totalement impossible d'évaluer l'impact financier pour la CUCM. Toutefois, il reste quand même, dans ces conditions, presque certain que notre collectivité deviendra contributrice car elle sera très proche du seuil qui a été fixé en 2025.

On a aussi pour inquiétude l'écrêttement pour partie de la dynamique de la part de TVA, sachant que la croissance enregistrée au premier trimestre de cette année est particulièrement faible et identifiée à + 1%. Nous avons aussi le maintien du montant actuel de la DGF qui va traduire mécaniquement, là aussi, un écrêttement de celle-ci. Et la poursuite de la baisse de la dotation budgétaire compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. On aura aussi à prendre en compte le décalage du versement du FCTVA. Et puis, à cela va s'ajouter le maintien de la hausse des taux de cotisation à la CNRACL, avec l'objectif, vous le savez, de maintenir le niveau des dépenses publiques qui ne devront toujours pas évoluer au-delà de l'inflation. Voilà chers collègues. En résumé, les contours du décor qui nous attend dans les prochaines semaines et qui va guider effectivement les entretiens que nous allons débuter dès la semaine prochaine avec les vice-présidents. Néanmoins, et bien nous essaierons ensemble de construire un budget encore une fois sincère, fidèle à nos ambitions et puis, espérons-le, qui permettra aux nouveaux élus de notre collectivité de mener à bien leur politique. Voilà je ce que je voulais vous signaler, pour mémoire, en préambule de ces quelques décisions modificatives que vous avez pu... dont vous avez pu prendre acte sur la tablette.

La première concerne une décision modificative au budget principal d'un montant de 158 131 € en fonctionnement. Alors cela concerne avant tout l'achat de licences informatiques. Nous avons aussi l'organisation - puisque je crois que c'est tous les 2 ans maintenant - l'organisation du Village des sciences et une dotation en partage d'exploitation après clôture de la concession de la ZAC des Goujons à Saint-Vallier. Et dans cette décision modificative au budget principal, un montant de 1 431 859,00 € en investissement. Alors là, pour des régularisations, de cession, de transfert de frais d'étude en compte de travaux, une régularisation de transfert de terrain du budget ZAEC au budget principal et un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt. Voilà donc pour le budget principal.

Pour la décision modificative au budget eau, c'est une décision modificative d'un montant de 41 720 € en fonctionnement. Là, il s'agit de la régularisation de créances éteintes et un ajustement de dotation dans le cas de la régie intéressée. Et en investissement, une décision modificative de 11 000,00 € pour des transferts de frais d'étude en compte de travaux. En général, vous savez qu'au budget eau, c'est très souvent que nous opérons ces transferts en fonction des travaux engagés.

Une décision modificative au budget assainissement collectif, un montant de 38 600,00 € pour un ajustement de dotation pour la gestion en régie intéressée et de 32 000 € en investissement. Là, il s'agit de régularisation comptable et de transfert de frais d'étude en compte de travaux comme pour le budget eau.

La décision modificative au budget ZAEC, et bien c'est une décision d'un montant de 48 109,00 € uniquement en fonctionnement pour un transfert de terrain au budget principal.

Pour le budget SPANC, c'est une petite décision d'un montant de 3 000 € en investissement, qui se traduit et qui est justifiée simplement par l'achat d'une caméra pour des relevés techniques dans les différents réseaux. Voilà pour les décisions modificatives pour ce dernier budget 2025.

Concernant la mise à jour des AP/CP, c'est avant tout des mises à jour qui concernent des dépenses dédiées à l'aménagement de proximité, voiries et trottoirs. Nous revoyons effectivement l'échéancier dédié et l'inscription de 373 500,00 € en 2025 et 772 696,00 € en 2026, mais je resignale que ça ne change absolument pas le montant global attribué à ces aménagements de proximité, voiries et trottoirs, avec un montant total inchangé de 2 250 000,00 €. Les autres modifications concernent, vous l'avez vu, le budget Eau assainissement. C'est un ajustement juste - c'est le cas de dire - juste un ajustement d'échéancier pour le programme barrage - captage, rénovation et protection des ressources, rénovation aussi des usines de dépollution avec les travaux afférents sur les réseaux d'eaux usées. Vous savez que c'est un très gros chantier entrepris au sein de la Communauté Urbaine. Encore une fois, je le redis, à chaque fois que nous mettons à jour ces AP/CP : les différentes modifications sont libérées et inscrites en rouge dans le

tableau qui accompagne cette décision. Voilà Monsieur le Président pour ces différentes décisions modificatives et la mise à jour des AP/CP.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur à la fois les décisions modificatives, quelles qu'elles soient ou sur l'AP/CP ? Je n'en vois pas. Donc, est-ce que sur les décisions modificatives il peut y avoir des votes différents en fonction de la décision modificative ? Je dis bien différents ? Non. Donc je mets... pas l'AP/CP... les décisions modificatives aux voix. De manière globale, puisqu'il n'y a pas de vote différent entre l'une ou l'autre. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter sur les décisions modificatives ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Une voix contre. Pour ? Je vous remercie.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget Assainissement collectif - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- *Observations : Adoption à la majorité.*

Budget SPANC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget ZA Économique et Commerciale, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Cette fois-ci sur l'AP/CP. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *D'approuver l'ensemble des ajustements présentés dans le rapport et figurant dans le tableau joint au présent rapport de certaines autorisations de programme.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. MARMAGNE - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi

M. le Président.- Nous passons maintenant au chapitre développement urbain avec la première délibération qui concerne la commune de Marmagne avec l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi. Je passe la parole à Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Oui alors, un sujet que l'on a déjà eu l'occasion de traiter et qui concerne la création d'une polarité commerciale dans la commune de Marmagne. Ce projet qui vise à répondre aux besoins de développement des commerces de proximité essentiels pour la commune et ses environs, est situé à proximité immédiate du Centre bourg. Cette polarité commerciale accueillerait une petite supérette, un bar snacking, une station de carburant et une nouvelle pharmacie. Il y a actuellement au centre bourg une pharmacie, mais qui est très ancienne, qui est devenue obsolète. Et donc il y a un jeune pharmacien d'Autun qui serait intéressé pour monter une nouvelle pharmacie dans cet espace. Ce projet est en cohérence avec l'OAP commerce de la Communauté Urbaine, Marmagne est pôle de proximité, et n'affecterait pas les objectifs de développement de logements fixés dans le PLH. Concernant la procédure, la MRAE, c'est la mission régionale d'autorité environnementale, a conclu à l'absence d'incidence notable sur l'environnement. Les personnes publiques associées, la commune, l'État ont été consultés. Enfin, il y a eu l'enquête publique qui s'est déroulée au mois d'avril dernier pendant 2 semaines. Suite à cela, le commissaire enquêteur a remis son rapport. Il a conclu à un avis favorable avec toutefois des réserves. Des remarques qui portent sur la consolidation du projet commercial par une étude d'impact sur le commerce local et une prise en compte des déplacements entre le centre historique situé à quelques centaines de mètres et le site du projet. Voilà, ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est de valider ces conclusions du rapport du commissaire enquêteur, d'approuver la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLUi, de prendre acte de la modification de l'OAP Route du Bois Ruault pour permettre l'aménagement des commerces prévus, de m'autoriser à signer les actes liés à cette décision. Et bien, comme on le fait toujours, cette délibération sera affichée à la Communauté, à la mairie de Marmagne. Elle paraîtra dans la presse et elle pourra être consultée également d'une manière dématérialisée sur les sites habituels. Voilà concernant cette question de polarité commerciale à Marmagne.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation. Alors, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Le maire de Marmagne a demandé à prendre la parole, il m'a fait signe, donc je vais lui passer la parole, ce qui est normal, puisque ça concerne la commune de Marmagne. J'ai d'autres prises de parole. J'ai vu alors Jean-Paul LUARD, Jean-François JAUNET. J'ai vu Gérard GRONFIER. D'autres ? Georges LACOUR. Merci. Évelyne COUILLORET et puis Pascale FALLOURD. Voilà, à ce stade. Et Charles LANDRE. Alors, Monsieur le Maire de Marmagne, nous vous écoutons.

M. Didier LAUBERAT.- Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. Simplement quelques mots sur la délibération qui vous est présentée. En premier lieu, je remercie le Président d'avoir mobilisé le service Urbanisme qui a assuré l'ingénierie et le montage de ce dossier. Il s'agit d'un dossier relativement lourd à mettre en œuvre avec toutes les procédures induites, y compris toutes les réunions, notamment celles des personnes publiques associées, ainsi que l'ensemble du dossier d'enquête publique. Je remercie également la Vice-présidente en charge du dossier pour son soutien. Le dossier qui vous est présenté est très important pour l'avenir de la commune de Marmagne que je représente aujourd'hui. En effet, il s'agit tout simplement d'assurer d'une part la pérennité de la santé au travers de la construction d'une nouvelle pharmacie avant que l'existante en place ne ferme pour cause de retraite. Si cette procédure n'aboutit pas, la commune perdra son droit de réouverture d'une pharmacie pour toutes les années à venir, constituant un nouveau démantèlement de services et d'accès aux soins pour une population rurale. D'autre part, la pérennité d'un commerce alimentaire indispensable pour Marmagne et ses environs puisqu'aujourd'hui il n'en existe tout simplement quasiment plus. Bien évidemment, je parle de la commune, mais dans les faits, il faut raisonner au niveau de l'ensemble des villages de la vallée du Mesvrin. Il s'agit clairement du maintien de la santé et du commerce sur un territoire rural. Comme vous avez pu le voir dans le dossier présenté, ce projet n'altère en rien la situation commerciale des autres communes puisque ce type de commerce existe déjà au Creusot et autres communes limitrophes, bien plus proches en termes de déplacement. Cela est complètement clairement analysé et démontré dans le contexte économique de la déclaration de projet - page 10 et 15 - et du document annexé, ainsi que dans les réponses de la CUCM - page 74 et 75 - présentant les isochromes routiers. La CCI a également émis un avis favorable avec la réserve des études complémentaires à réaliser par le ou les maîtres d'ouvrage porteurs de projets à l'issue de

cette délibération. Pour rappel, l'objet de cette délibération concerne uniquement la modification de l'OAP, l'orientation d'aménagement et de programmation du PLUI. Cette zone était déjà destinée à la construction de pavillons d'habitation. La modification permettra de construire des structures à but commercial. Bien évidemment le ou les maîtres d'ouvrage, à la suite de cette délibération, point d'étape bloquant, pourront réaliser les différentes études complémentaires, réglementaires, économiques et/ou environnementales et également nécessaires au dépôt des permis de construire. Je vous remercie de votre écoute, merci.

M. le Président.- Alors je passe la parole, comme je l'ai noté dans l'ordre. Jean-Paul LUARD.

M. Jean-Paul LUARD.- Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Marmagne, mon intervention, elle va être simple et courte. Après lecture du rapport, je suis très surpris de constater que dans une commune rurale, on implante un centre commercial. Il y a quelques années, oui, il y a quelques années, la Communauté Urbaine a financé dans plusieurs communes, le commerce rural pour les petites communes et des épiceries multiservices. Donc aujourd'hui planter une grande surface, enfin, une moyenne surface me paraît un peu, un peu trop grand. Monsieur le Maire de Marmagne, quel est l'intérêt ? Vous venez de l'expliquer, mais je suis toujours très surpris de cette implantation et donc je suis contre cette implantation, Voilà.

M. le Président.- Merci. Est-ce que Monsieur le Maire de Marmagne souhaite répondre après cette intervention ? Je lui passerai la parole à chaque fois puisqu'il est concerné, bien évidemment. Oui, prenez-la.

M. Didier LAUBERAT.- Il ne s'agit pas du tout d'une grande surface, il s'agit d'une supérette et d'une pharmacie, mais en aucun cas c'est une grande surface.

M. le Président.- Très bien, Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, moi je veux faire part de mon inquiétude et faire un petit rappel historique sur une situation qui s'est produite un peu similaire il y a une dizaine d'années sur le sud du territoire communautaire où en fait on avait deux équipements on va dire en lien avec le commerce alimentaire sur deux des trois communes du sud de la Communauté et où, finalement, un projet d'implantation d'un nouveau commerce dans la seule commune qui n'en avait pas, était présenté comme une solution permettant de développer pour cette commune, son activité et son attractivité et qui allait bien au-delà de la commune. En réalité, avec ma collègue de l'époque, on s'était fortement inquiétés parce qu'on savait qu'il n'y avait pas la capacité pour qu'il y ait trois entre guillemets supérettes de taille on va dire raisonnable sur chacune des communes. Et on se doutait bien que l'une des 3 allait tomber. Alors, j'ai de la chance, ce n'est pas celle de ma commune qui est tombée, mais en fait il y en a une qui est tombée quand même sur une des communes. Donc, moi, je m'interroge et ma question pour Monsieur le Maire de Marmagne, c'est sur cet intérêt éventuellement intercommunal, est-ce qu'il est vraiment avéré pour ce projet ? Est-ce que, finalement, modifier le PLU aujourd'hui, est-ce que c'est compatible avec les objectifs économiques et urbains dans une vision intercommunale de l'aménagement du territoire ? Le porteur de projet n'ayant pas encore déposé son permis, est-ce qu'il y a urgence à finaliser cette procédure et est-ce que finalement on ne peut pas attendre que le dossier soit complété puisqu'on a vu dans l'avis de l'enquêteur public, l'étude d'impact n'avait pas été faite et que cette étude d'impact, elle est, je pense, essentielle pour les commerces des communes voisines, de façon à ce qu'elles soient éventuellement rassurées sur pour la pérennité des commerces des communes voisines, voilà.

M. le Président.- Merci, je vais repasser la parole tout de suite à Monsieur le Maire de Marmagne puisqu'il est questionné.

M. Didier LAUBERAT.- Merci, Monsieur le Président. 2 réponses. Concernant l'urgence. Bien évidemment qu'il y a urgence, la pharmacienne part à la retraite le 31 décembre de cette année. Si la pharmacie ferme, il est impossible de rouvrir une pharmacie dans les communes, je crois, de moins de 2 000 habitants. C'est strictement impossible. L'urgence, elle est là. Ensuite l'opportunité. Je comprends qu'il y a un risque quand on... bien sûr qu'il y a un risque. Il y a toujours un risque. Dans tous les projets, il y a des risques. Néanmoins, sur la RD680, c'est 8 000 véhicules jour qui passent. Une étude a été faite par une société commerciale alimentaire qui juge qu'il y a une possibilité viable pour cet établissement. Voilà, maintenant les études complémentaires. Vous comprendrez bien également que ces sociétés-là veulent l'assurance que les terrains soient constructibles au regard du PLUI de la CUCM. Il est normal qu'ils attendent. Dès que la délibération sera passée, ils pourront à ce moment-là engager des études complémentaires qui, vous le savez mieux que moi, coûtent très chères.

M. le Président.- Merci, je continue les prises de parole. Il me semble que c'est Gérard GRONFIER. Gérard GRONFIER.

M. Gérard GRONFIER.- Merci. Alors il se trouve que j'ai été témoin, il y a quelques jours, chez mes amis de Marmagne, d'une conversation relative à ce projet et surtout des interrogations. La première interrogation, la peur d'avoir la fermeture de commerces locaux sur ce territoire et la deuxième interrogation, sur des questions de sécurité par rapport à... des aménagements de sécurité qui pourraient... Enfin la question est : Est-ce qu'il y aura des aménagements de sécurité autour de ce nouveau bâtiment, parce que c'est à proximité de la rue de Marmagne, enfin de la route départementale et donc il y a beaucoup de passages et de camions en particulier. Et donc les gens s'interrogeaient sur : y aura-t-il des aménagements de sécurité sur cet axe-là ? Voilà, je voulais porter à la connaissance de Monsieur le Maire de Marmagne mais aussi. à la connaissance du Conseil communautaire, et donc j'avais promis que je parlerai de ces interrogations, voilà.

M. le Président.- Interrogations légitimes bien sûr. Et je vais passer la parole au Maire de Marmagne, voir si quelque chose a été envisagé parce que ça va être réalisé. Et qui va payer aussi ? C'est une question. Donc, Monsieur le Maire... Monsieur le Maire de Marmagne, vous avez la parole.

M. Didier LAUBERAT.- Merci. Alors bien évidemment qu'une étude a été réalisée. Je l'ai dit, c'est une route départementale et une étude en concertation avec les services du département a été réalisée. Il y aura un aménagement. Il y a un aménagement prévu qui est inscrit déjà dans le dossier. Vous pouvez le vérifier et bien évidemment ces travaux seront à la charge de la société qui va investir sur ce projet.

M. le Président.- Merci, on continue avec Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR.- Merci, Monsieur le Président. Moi, ce que je vois dans ce dossier c'est qu'il y a quand même eu un gros travail de fait jusqu'à maintenant. On a beaucoup d'éléments dans les documents de la tablette. Après, je retiens qu'il y a un avis favorable de la CCI avec des recommandations. Ça a été dit. La consolidation du projet par une étude d'impact et d'opportunité, l'encadrement des conditions d'installation en vue de la préservation du tissu commercial local. Il y a eu une enquête publique. Le Commissaire enquêteur a également émis un avis favorable avec les mêmes recommandations. La délibération, le texte de la délibération est clair aussi. Les réserves du commissaire enquêteur portent majoritairement sur des éléments relatifs à la conduite du projet, indépendamment de la procédure en cours. Il est donc décidé ou proposé de poursuivre la procédure de mise en conformité du PLUI en l'état. Donc, c'est vrai que l'attention du maître d'ouvrage doit être attirée sur l'opportunité de compléter son étude de marché par une étude d'impact, et cætera. Donc maintenant, pour moi, 2 questions se posent. Est-ce que le porteur du projet... mais je pense que le Maire de Marmagne y a déjà en partie répondu... - Est-ce le porteur du projet est bien au courant de ces éléments complémentaires à fournir ? Est-ce qu'il est d'accord pour le réaliser ? J'ai compris qu'il attendait la modification du PLU pour engager l'étude. Et puis est-ce qu'on a des garanties ou est-ce qu'on peut avoir des garanties pour être certains que ces études vont bien se réaliser ? Voilà, c'est le genre de questions que je me pose.

M. le Président.- Merci. Alors Monsieur le Maire de Marmagne, vous pouvez apporter des réponses aux questionnements.

M. Didier LAUBERAT.- Oui, mais je pense que j'ai déjà répondu à ces questions-là. Oui, les études complémentaires seront forcément réalisées par le ou les maîtres d'ouvrage puisque ce sont des pièces qui seront obligatoires dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

M. le Président.- Très bien. Alors je continue les prises de parole, c'est Évelyne COUILLORET.

Mme Evelyne COUILLORET.- Oui, merci Monsieur le Président. Dans le cadre de ce rapport que nous étudions, il est très clairement indiqué que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI implique que, de manière préalable, le projet d'aménagement et de construction envisagé soit reconnu d'intérêt général. Il est bien évident et je comprends ce que nous dit Monsieur le Maire de Marmagne et j'ai lu attentivement le dossier. Il est bien évident que c'est d'intérêt général pour la commune de Marmagne, dont l'offre est évidemment insuffisante en termes de commerce et où effectivement il y a un beau projet en termes d'implantation de la pharmacie

actuelle sur un nouveau site. Simplement, il ne s'agit pas d'un petit commerce, Monsieur le Maire, c'est quand même 400 m² de surface commerciale alimentaire qui sont indiqués dans le dossier, avec même une éventuelle possibilité d'agrandissement.

Par contre, la question qui se pose, c'est effectivement, est-ce que cet intérêt général s'étend également à la Communauté Urbaine Creusot Monceau, aux bassins de vie et notamment les communes de Saint Symphorien de Marmagne, de Saint-Sernin, de Montcenis où une offre est déjà existante. L'intérêt général du projet est défini comme un objectif au bénéfice qui dépasse les intérêts individuels, donc les intérêts d'une commune en l'occurrence, mais sert l'ensemble de la collectivité. Et lorsque je dis cela, je rejoins totalement les conclusions du commissaire enquêteur qui effectivement émet un avis favorable en disant bien que cela relève de l'intérêt pour la commune de Marmagne, mais qui s'interroge fortement sur l'impact sur les autres communes et les autres commerces. D'ailleurs je le cite, il le dit : bien entendu, il est signalé à un besoin de commerce de proximité pour les habitants de Marmagne mais cela a-t-il été quantifié par une concertation, des sondages, une étude d'impact. Et il écrit, il a été démontré que l'offre est aujourd'hui insuffisante sur Marmagne. Mais qu'en est-il par ailleurs ? Il constate notamment que la zone de chalandise de ce projet de polarité commerciale sur le territoire de la commune permettra de toucher presque 3 fois le nombre d'habitants de Marmagne. Alors que les communes que j'ai citées précédemment sont très proches et sont dotées de commerces de proximité à l'équilibre fragile. D'ailleurs, mon collègue Jean-François JAUNET a indiqué dans ses propos, quel pouvait en être l'impact puisqu'elles sont, elles, également dotées de commerces et que ce projet, s'il n'est pas bien dimensionné, risque de déstabiliser l'armature urbaine en mettant en péril les commerces des communes voisines. Donc on voit bien qu'il y a une vraie question entre l'intérêt que l'on comprend tous de la commune de Marmagne et l'intérêt plus global du territoire, que l'on n'est pas capables aujourd'hui d'évaluer puisqu'aucune des études d'impact sur l'activité de ces commerces n'a été réalisée. Et d'ailleurs il y a ce que dit le commissaire enquêteur, mais je dirais que la CCI Côte d'Or-Saône et Loire le dit très clairement également en disant, l'absence d'étude d'impact commercial formalisé ne permet pas d'objectiver les effets du projet sur les commerces environnement, ni d'anticiper les équilibres économiques à moyen terme. Donc, c'est écrit dans le document qui est qui nous a été envoyé avec le rapport.

Moi il me semble à ce stade que... je crois qu'on a une vision partagée de ce qu'est la Communauté Urbaine et du fait qu'elle est garante de l'intérêt général et d'un développement équilibré de son territoire. Développement équilibré entre l'ensemble des communes. Et notamment notre stratégie ORT, opération de revitalisation du territoire que nous avons adopté il y a quelques temps, a, dans un de ces actes, très clairement formalisé le fait de favoriser un développement économique et commercial équilibré sur le territoire, sans mise en concurrence des différentes communes. Donc, il me semble que la nécessité de l'étude d'impact et d'opportunité n'est plus à démontrer et qu'elle est nécessaire pour encadrer les propositions d'installation afin de permettre la préservation du tissu commercial. Et à ce stade, il me semble nécessaire de demander au maître d'œuvre de se conformer aux demandes du commissaire enquêteur et de la CCI. La procédure en cours ne peut ignorer cette nécessité et il me semble quelque peu prématuré de délibérer aujourd'hui sans ces éléments qui encadreraient et valideraient l'ensemble du projet.

M. le Président.- Merci ce que Monsieur le Maire de Marmagne souhaite réagir ? Oui, allez-y.

M. Didier LAUBERAT.- Oui, oui, bien sûr, sur plusieurs points, Vous parlez de 400 m², c'est la surface du bâtiment, mais en aucun cas c'est la surface de vente. C'est la première chose. Le bassin de vie, bien sûr qu'il existe, alors je veux bien reconnaître qu'il n'est pas dans son intégralité sur la Communauté Urbaine, mais le bassin de vie, c'est la vallée du Mesvrin, c'est Marmagne, certes, c'est Saint-Symphorien de Marmagne, c'est Broye, c'est Mesvres. Voilà, il existe 1 bassin de vie. Il existe des gens dans la vallée du Mesvrin. La pérennité du projet, je pense qu'il y a une certaine pérennité possible puisque sur cette route départementale, c'est 8 000 véhicules jour qui passent et je ne citerai que la réussite de la station essence qui est implantée depuis un an, un an ou deux en arrière et on voit bien que ça fonctionne plutôt très bien. Et puis pourquoi aller aussi vite ? C'est bien le reproche qui m'est fait, mais moi, c'est la pharmacie, c'est le besoin de l'accès aux soins des gens de Marmagne et de la vallée du Mesvrin. Et bien sûr l'étude d'impact, si et elle est réglementaire, elle sera faite en au moment voulu et en temps voulu, préalablement à au dépôt du permis de construire.

M. le Président.- Très bien Monsieur LANDRE. Vous souhaitez intervenir ? Allez-y, on vous apporte un micro.

M. Charles LANDRE.- Madame FALLOURD voulait prendre la parole ? Je crois aussi...

M. le Président.- Mais c'est moi qui donne la parole, donc c'est vous qui la prenez maintenant. Allez-y.

M. Charles LANDRE.- Non, mais vous pouvez le dire correctement, merci.

M. le Président.- Oui, oui, non mais oui, je donnerai la parole à Madame FALLOURD après. C'est moi qui dirige les débats.

M. Charles LANDRE.- J'ai soupé de vos humeurs, Monsieur MARTI, ça fait des années...

M. le Président.- Je vous en prie,. Vous prenez la parole ou pas ?

M. Charles LANDRE.- Oui, je la prends.

M. le Président.- Et bien alors allez-y.

M. Charles LANDRE.- Évidemment je la prends et moi je suis surpris. Et je vais dire amusé, mais ce n'est pas le bon terme de ce que j'entends ce soir parce que j'ai tenu parfois de façon très minoritaire dans cette enceinte des propos qui, à mon avis, ont été constants sur la question du développement des zones commerciales nouvelles. Et j'entends ce soir que plusieurs conseillers de votre majorité, tout d'un coup, se préoccupent de l'équilibre commercial qui peut exister sur le territoire communautaire, de ne pas déséquilibrer l'arc urbain, voire même de la concurrence qui existe entre les subventions qui ont été apportées dans le cadre de la défense ou de la réimplantation des commerces en centre bourg et l'implantation de nouvelles zones commerciales. Parce qu'effectivement, quand j'ai lu cette délibération, je comprends comme tout le monde, l'urgence de la, de la question de la pharmacie. Et je pense que l'approbation de la déclaration de projet n'aurait pas posé débat et pas posé de problème sur cette seule question là parce qu'elle est essentielle et on sait que les pharmacies aujourd'hui ont besoin pour être prises de disposer de locaux nouveaux et notamment d'accès à des parkings. Mais c'est vrai qu'en lisant le projet, je me suis dit, encore un nouveau supermarché. Alors vous nous avez effectivement habitués pendant ce mandat. Zone commerciale nouvelle à Harfleur. Votre projet – celui d'ailleurs de la zone commerciale permanente et itinérante. Votre projet, place Schneider, les commerces qui rentraient en concurrence directe avec Ecuisses et Montchanin au rond-point Jeanne Rose. En tout cas les projets de commerce au rond-point Jeanne Rose et là je découvre qu'on prévoit d'implanter un supermarché Carrefour le long de cette route à Marmagne. Évidemment, ma position ne peut qu'être en cohérence avec les autres. Je pense que sur un territoire qui perd des habitants, puisque c'est le cas ici, la multiplication de zones commerciales éparses est un mauvais choix. C'est un choix qui peut sembler séduisant à court terme parce qu'effectivement ça apporte un commerce alimentaire nouveau et à proximité. Mais en réalité, on le voit bien, les zones commerciales, y compris de très grandes surfaces ont du mal. Elles se font toutes concurrences les unes avec les autres et le commerce de proximité se meurt. C'est le cas dans les villages, c'est le cas au Creusot et c'est le cas sur le nord du territoire communautaire. Alors c'est vrai que quand j'ai lu dans cette déclaration de projet que l'argument était qu'il fallait que les habitants de Marmagne se trouvent à moins de 8 km d'un supermarché puisque la première zone commerciale, pardon, est présentée à 8 km. Je suis dit quand même, quelle triste ironique de voir dans une communauté urbaine où nous n'avons à ce jour toujours pas réalisé de Projet local de santé, on accepte finalement que beaucoup d'habitants soient à plus de 50 km d'un médecin, mais qu'ils deviennent prioritaires de se trouver à moins de 8 km d'une zone commerciale. Et puis, dans la présentation de la délibération, je vois qu'il est fait mention à plusieurs reprises de la structuration de cet arc urbain. Et je crois que, au contraire, enfin je l'ai dit à plusieurs reprises ici, si on veut faire en sorte que ce territoire qui a tous les atouts pour ça, regagne des habitants et demain que le commerce s'y redéveloppe. Parce que pour avoir du commerce, il faut des évidemment des consommateurs. Eh bien, il faut d'abord avoir un projet d'habitat, un projet de logement, renforcer le cœur des villes et faire en sorte que les centres bourgs vivent. Ce projet d'ailleurs n'est pas situé dans le centre bourg, mais finalement même en périphérie du village. Et on voit bien que se développent à marche forcée, pas simplement ici, des territoires et des paysages uniformes avec le franchisé Carrefour ou la concurrence, la station-service et parfois un commerce privé. Mais ce genre de projet, je l'ai toujours dit ici, ça ne tient pas dans la durée. Donc j'ai noté effectivement comme tout le monde qu'il n'y avait pas d'étude d'impact commercial, ce qui me semble particulièrement préoccupant s'agissant du développement d'une zone nouvelle. Et moi je pense qu'il faut, qu'il est temps, qu'il est urgent même de dissocier la question de la pharmacie de la question de ce que j'appellerais la prédatation territoriale de groupes comme Carrefour et leurs concurrents qui cherchent à tout prix à planter des supérettes pour en réalité gagner du terrain et du territoire. Et donc c'est vrai que cette délibération, c'est dommage, présente 2 objectifs qui me semblent contradictoires et malheureusement elle se trouve en cohérence avec tout le reste de votre politique d'aménagement durant le mandat. Je suis donc surpris et amusé d'entendre ce soir toutes ces réserves - j'imagine spontanées qui s'expriment - alors qu'elles ne se sont jamais exprimées lorsque d'autres projets ne disposaient pas des impacts...

des études d'impact commerciales suffisantes, artificialisaient des sols et créaient des friches commerciales ailleurs et finalement, continuaient d'éclater le territoire, le tissu urbain et la cohérence qu'on aurait dû construire depuis longtemps entre les villages alentours et les 2 grands centres urbains qui composent le territoire communautaire. Donc voilà, à la fois moi je pense en constance et en cohérence évidemment je ne peux pas me satisfaire d'une telle délibération et je suis très... enfin, je ne suis pas vraiment étonné... mais je suis amusé de cette dissonance cognitive dans les prises de parole ce soir d'un certain nombre de membres de cette Assemblée. Je vous remercie.

M. le Président.- Et bien les membres de l'assemblée concernée apprécieront vos propos. Monsieur LANDRE. Est-ce que le maire de Marmagne souhaite réagir après cette prise de parole ?

M. Didier LAUBERAT.- Non, non, pas vraiment, non.

M. le Président.- Pascale FALLOURD.

Mme Pascale FALLOURD.- Merci, Monsieur le Président. Je commencerai par rappeler que j'avais déjà émis beaucoup de réserves, en tous les cas des inquiétudes sur ce projet, alors bien évidemment lors de la réunion des personnes publiques associées qui s'est déroulée à Marmagne, mais également lors du Conseil communautaire qui a suivi et qui prenait acte de la non-réalisation de l'évaluation environnementale. Donc je ne vais pas revenir sur plusieurs des points qui ont été soulevés. Je dirais que la mon inquiétude principale - on a parlé de d'intérêt général pour le territoire - mon inquiétude principale est bien évidemment, comme ça a été déjà dit, l'absence d'étude d'impact sur l'ensemble du territoire. Par rapport aux communes voisines, je pense à Saint-Symphorien, à ma commune bien évidemment, Saint-Sernin, mais également Montcenis et également les commerces de Marmagne. Il y a un risque pour moi fort de déstabilisation du tissu commercial local puisque ça a été dit également, mais dans son projet, le porteur de projet qui est le groupe Carrefour, ça vient d'être dit, c'est écrit dans le dossier, le groupe Carrefour vise 3 fois la population de Marmagne et montre une carte qui effectivement touche une partie de Saint-Symphorien, de Saint-Sernin voir d'autres. Donc la question est me semble tout à fait légitime au regard des équilibres nécessaires et des équilibres que l'on cherche à avoir sur ce territoire. Comme je.... comme ça a été décrit dans le PLUI et notamment dans l'OAP Commerce du PLUI, il me semble que ce projet ne cherche pas à maintenir des commerces de proximité. Au contraire de ce qui est écrit dans l'OAP et commerce, mais crée une nouvelle polarité commerciale hors centralité, et cette notion de centralité me semble... me semble importante. Pour continuer, je dirais que ce qui m'inquiète, c'est la dimension du projet. Ce projet, c'est une... on peut la qualifier de supérette de petite surface, peu importe - en tous les cas, c'est un projet qui est dimensionné aux limites de ce qui est fixé du seuil fixé par le PLUI. Un projet de supérette sur 600 m² avec 400 m² de surface commerciale, c'est le maximum. On est à la limite avec peut-être des extensions possibles. De même, en ce qui concerne la pharmacie, c'est une... c'est un groupe de pharmaciens avec une surface de 230 m². On sait aujourd'hui qu'on doit rechercher un équilibre aussi sur ces pharmacies. Les petites pharmacies, on l'a vu avec les manifestations des pharmaciens ces derniers temps sont fragiles et ont besoin d'équilibrer avec ce que l'on appelle parfois de la parapharmacie. Donc on peut imaginer que sur une grande surface pharmaceutique comme celle qui est projetée. On aura une attraction pour cette parapharmacie qui risque aussi de déséquilibrer et bien notamment celle de Saint-Sernin pour être très précise. Donc voilà, qu'en sera-t-il au regard du PLUI ? Si en plus on a des extensions comme c'est écrit dans le projet. Donc je reviens sur le fait que ce projet ne me paraît pas calibré ni pour Marmagne, pour les besoins de Marmagne, ni.... et porte un risque pour les communes voisines. Il me semble, comme ça a déjà été dit, nécessaire que les études d'impact soient réalisées avant que l'on modifie notre PLUI. Le commissaire enquêteur a émis beaucoup de réserves. La CCI a émis beaucoup de réserves. Mais rien n'obligerait le porteur de projet par la suite à faire ces enquêtes et ces études. Voilà, il me semblerait tout à fait raisonnable pour l'équilibre de notre territoire et de ce de ce petit bassin de vie, que ces enquêtes soient réalisées avant.

M. le Président.- Très bien, Est-ce que Monsieur le Maire de Marmagne souhaite réagir ? Allez-y.

M. Didier LAUBERAT.- Oui, oui, très rapidement. Je le répète, l'étude d'impact, elle a un coût substantiel quand même, donc elle viendra après la délibération. Il est clair que si la délibération n'est pas validée ce soir, il n'y aura pas d'étude d'impact tout simplement. Après, on ne parle pas d'un groupe de pharmaciens, il s'agit d'un couple, il s'agit d'une famille qui exerce leur profession à une cinquantaine de kilomètres d'ici et qui veulent venir habiter la commune de Marmagne avec leurs enfants. Mais ce n'est pas du tout un groupe industriel, ce n'est pas ça du tout, c'est un véritable couple. Ils sont, voilà, ils sont pharmaciens, ils exercent dans des pharmacies un peu éloignées d'ici,

ils sont tout à fait disposés à venir s'installer dans la commune. Voilà un petit peu les précisions que je souhaitais apporter. Mais je le répète, l'étude d'impact viendra que si la délibération est prise, point.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, avant que je ne conclue ? Non. Juste 2, 3 remarques avant de conclure, d'abord, Monsieur le Maire de Marmagne a adressé ses remerciements à la Communauté Urbaine pour le travail qui a été fait et mon implication, je lui en sais gré, donc c'est un sujet qui m'a mobilisé également. Sur ce qui a été dit, moi je n'ai pas grand-chose à rajouter, j'ai écouté tout le monde. Peut-être redire l'attention particulière, en tout cas, en ce qui me concerne, de l'affaire de la pharmacie. Vous avez suivi l'actualité donc vous savez que les pharmacies souffrent. Je me réjouis que le gouvernement ait apporté un arrêt à la disposition qui avait été fait par le gouvernement précédent et la suspension sur les médicaments génériques. Je ne rentre pas dans le détail, parce que ce n'est pas le moment, mais en tout cas ça aurait impacté beaucoup de pharmacies, et notamment les pharmacies qui sont dans les quartiers, dans les villes moyennes et puis dans les pharmacies au niveau du rural. J'en suis d'autant plus heureux que j'ai mené une action avec ville de France, à mon initiative, auprès du gouvernement pour qu'il y ait une suspension de cette mesure, donc je m'en réjouis aujourd'hui. Mais il ne faut rien relâcher, parce qu'on ne sait pas si tout ça peut être remis en cause. Donc il faut dissocier, je pense à faire de la pharmacie du reste, et être très attentif effectivement à ce que la pharmacie à la fois puisse continuer, mais ne fasse pas fermer la pharmacie qui est à Saint-Sernin, bien entendu.

J'apporte une précision sur ce que j'ai entendu. C'est sur la surface de vente. La surface de vente. Je m'adresse au Maire de Monsieur le Maire de Marmagne, elle est bien de 400 m². C'est en page 13 du document pour une surface de bâtiment de 650 m². En tout cas, c'est ce qui est noté dans le document, donc c'est bien 400 m² de surface de vente.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter et en conclusion, écoutez mes chers collègues, moi je ne suis pas surpris des questions qui ont été posées, des interrogations, des questionnements, des remarques, puisque quand nous avons passé ce sujet en bureau exécutif, il y a déjà eu des remarques en bureau exécutif de certains collègues qui se rapprochent de ce que nous avons entendu ce soir. Donc il y a véritablement un questionnement. Après, il y a l'affaire du calendrier. Moi je pense que le calendrier n'impose pas forcément que nous délibérions ce soir. Et donc les prérogatives qui me donnent la possibilité de retirer la délibération, de ne pas la soumettre au vote, je vais la prendre cette prérogative de manière à pouvoir travailler ce sujet de manière beaucoup plus approfondie, notamment sur la réalisation de l'étude complémentaire qui est demandée par la CCI. Si besoin, temps de concertation avec les habitants également parce que j'ai bien entendu les remarques qui ont été fait en matière de sécurité piétonne, en matière de sécurité tout court. D'ailleurs sur ce sujet-là, je pense que la Communauté Urbaine sera impactée. Puisque nous sommes en agglomération, même si c'est une route départementale et qu'à ce jour en tout cas nous n'avons rien prévu en matière de sécurisation ou en tout cas la demande n'a pas été faite qu'il faudra voir avec sans doute le prochain exécutif de la commune. Et également me semble-t-il un approfondissement de l'insertion urbaine par le porteur de projet.

Donc, je retire cette délibération, ce qui nous laissera le temps et ce qui laissera le temps au porteur de projet surtout, à la commune aussi et bien d'apporter des réponses qui vont dans le sens de ce que nous avons entendu ce soir, à la fois par les collègues qui sont intervenus, mais à la fois aussi d'apporter des réponses sur les réserves qui ont été émises par le commissaire instructeur, mais aussi par la CCI puisque la CCI a émis un certain nombre de réserves. Tout cela ne remet pas en cause la procédure de déclaration de projet. Je le rappelle, il n'y a pas de remise en cause de la déclaration de projet, ça décale un peu dans le temps un projet de PC qui, de toute façon, n'est toujours pas déposé, donc on peut prendre le temps. Je pense que devant encore une fois les échanges qu'il y a eu ce soir, il est préférable de sursoir de manière à apporter des réponses beaucoup plus précises et qu'au-delà des réponses, il y ait des études complémentaires qui soient faites et y compris sur des enquêtes qui doivent être menées par le porteur de projet bien entendu. Voilà, mes chers collègues, je retire cette délibération. Merci de vos interventions.

MARMAGNE - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi

Observations : Renvoyée sur décision du Président.

2. Modification de droit commun du PLUi-H n°2 - Délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

M. le Président.- Nous passons maintenant toujours sur le PLUI, à la modification de droit commun, c'est à dire une délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Alors oui, comme vous le savez, la Communauté Urbaine a engagé une procédure de modification de droit commun de son PLUI. C'est la 2^{ème} modification de notre PLUI que nous avions adoptée en juin 2020.

La première modification c'était en octobre 2022. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une simple modification et non pas d'une révision. Ce qui signifie que la procédure permet de modifier le règlement ou de faire évoluer des points de règlement et de zonage, mais sans porter atteinte au PADD, sans le modifier et sans nouvelle ouverture à l'urbanisation. Vous avez dans la délibération les principaux objectifs de cette modification, à savoir : l'intégration de la stratégie photovoltaïque de la Communauté Urbaine, l'adaptation du PLUI afin de permettre la création de d'hébergements touristiques - qu'il s'agisse alors des hébergements touristiques qui font cruellement défaut sur notre territoire à l'heure où on veut développer le tourisme – donc ce qui permettrait la création de d'hébergements touristiques, qu'il s'agisse de grands gîtes, de camping ou encore d'installations liées au tourisme fluvial en lien avec le plan canal. Parmi ces objectifs, il y a également la prise en compte de ce que l'on appelle les pastillages pour permettre des changements de destinations, de bâtiments. Des bâtiments agricoles qui peuvent être transformés à usage d'habitations ou de logements touristiques. C'est aussi encadrer davantage le l'implantation... d'encadrer davantage l'implantation d'éoliennes en délimitant des zones A et N de protection renforcée. Ce qui permettra notamment de traiter le projet éolien sur Marigny, Saint-Micaud au regard des contraintes environnementales et paysagères. Vous avez en annexe dans la délibération le rapport d'auto-évaluation environnemental avec toutes les demandes exprimées pour ce projet de modification, lequel a été établi sur la base de l'ensemble des demandes faites depuis 3 ans. Des demandes qui ont été faites, par les communes, par des porteurs de projets et également par les services de la Communauté. En ce qui concerne la réalisation du dossier d'auto-évaluation environnementale, nous avons été accompagnés par un bureau d'étude spécialisé sur ces sujets. Nous avons apporté notre dossier d'auto-évaluation nécessaire dans le cadre de cette procédure avec tous les éléments de justification à la MRAE. La MRAE, c'est la mission régionale d'autorité environnementale. Donc on a apporté donc cette justification le 11 juillet 2025. 2 mois plus tard, soit le 11 septembre 2025, nous avons eu l'avis tacite favorable de la MRAE, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est de ne pas soumettre à une évaluation environnementale le projet de modification de droit commun du PLUI de la Communauté Urbaine, conformément à l'avis de la MRAE. Voilà.

M. le Président.- Merci, merci beaucoup. Des prises de parole ? Oui, Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, je prends la parole pour une question technique parce que nous avons - enfin je l'ai découvert il y a 1 h, mais nous avons tous été destinataires d'un mail d'une association qui indique que la délibération concernée ne serait pas accompagnée -enfin, l'ordre du jour pardon ne serait pas accompagné d'une note de synthèse et qu'ils se réservaient le droit d'attaquer la délibération concernée et qu'elle tomberait immédiatement. Je voulais savoir si donc c'est une association qui lutte contre les projets éoliens et donc je voulais savoir si vous aviez pris connaissance de ces éléments et si la délibération était conforme ou puisque nous en avons retiré une ce soir, s'il fallait la retirer et la repasser dans un prochain Conseil ?

M. le Président.- Non. Non. Je vous confirme que la note de synthèse n'est pas obligatoire et qu'elle est bien conforme puisque l'ensemble des rapports, des annexes sont transmis aux élus. Donc il y a aucune obligation. D'ailleurs il y a plusieurs associations qui s'opposent aux éoliennes. Je rappelle la position qui a été la mienne à la fois au Conseil de Communauté mais aussi auprès des maires, que moi je proposerai toujours à l'Assemblée délibérante de suivre l'avis des communes des maires sur l'implantation ou non d'éoliennes, parce que les avis sont différents. Nous avons d'ailleurs eu des maires à la Communauté Urbaine plutôt favorables et d'autres qui étaient contre. Moi, je pense que ce sont les maires qui sont le plus à même de pouvoir avec leurs élus, parce qu'ils sont en contact aussi avec les habitants, et bien de dire s'ils y sont favorables ou pas et que la Communauté Urbaine, en tout cas c'est la proposition que je ferai toujours à l'Assemblée délibérante, et bien suivre l'avis des maires. Je ne change pas de position. Nous sommes très attentifs à ce que la réglementation soit respectée. J'ai reçu des mails d'autres associations qui sont contre l'implantation d'éoliennes, qui ne suivent pas la démarche d'autres associations qui elles effectivement demandent cette note de synthèse et sont éventuellement prêtes à aller au TA, au tribunal administratif. C'est leur droit, je le respecte, mais en tout cas nous avons eu d'autres dossiers conséquents qui ont été soumis au Conseil, sans note de synthèse, je le rappelle. Donc nous respectons la réglementation. J'ai redonné la position que j'ai toujours eue concernant les éoliennes et rien de plus. Mais tout ça est parfaitement légal. D'ailleurs, Frédérique

LEMOINE l'a rappelé, conformément à ce qui a été préconisé et chaque rapport complet sur chaque sujet est transmis. C'est donc un rapport complet que les élus ont eu. Voilà ce que je peux apporter comme réponse à votre interrogation. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Paulette MATRAY a demandé la parole. Pierre... là. Paulette MATRAY.

Mme Paulette MATRAY.- Moi je remercie la Communauté et donc d'avoir travaillé sur la position notamment du Conseil municipal de Marigny qui refuse l'éolien, et j'ai bien pu constater que dans le zonage, c'était bien déterminé qu'il y avait des zones AS et des zones NS. Donc pour nous, enfin en tout cas, et bien, ça nous satisfait.

M. le Président.- Très bien, merci. C'est bien que la Maire puisse s'exprimer. Aurélie SIVIGNON, la Maire de Saint-Micaud souhaite s'exprimer également.

Mme Aurélie SIVIGNON.- Bonsoir, je vous remercie également, voilà Monsieur MARTI et votre équipe. Parce que voilà, on s'est rencontré aussi avec Paulette MATRAY il y a quelques mois. Vous nous avez soutenu sur notre projet. On est contre l'implantation d'éoliennes. Et vous nous soutenez comme vous nous l'avez dit lors de la rencontre qu'on a eu ensemble. Vous soutenez ce que demande le Conseil municipal de Saint-Micaud.

M. le Président.- Eh bien, la position n'a pas changé. Le soutien est toujours là et y compris des associations qui sont dans vos communes et qui soutiennent la démarche de la Communauté Urbaine. Voilà, je tiens à le dire aussi. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Donc je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Modification de droit commun du PLUi-H n°2 - Délibération relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Le conseil décide :

- *De ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification de droit commun du PLUi de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, conformément à l'avis conforme de la MRAe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Association Ava Habitat et Nomadisme - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Nous passons cette fois à une association qui s'appelle Ava Habitat et nomadisme, avec l'attribution d'une subvention, sans présentation que je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Association Ava Habitat et Nomadisme - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association Ava Habitat et Nomadisme ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association Ava Habitat et Nomadisme ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Union commerciale - UCIA Le Creusot - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- Développement économique. Georges LACOUR va nous présenter une subvention à l'UCIA, association de commerçants qui est au Creusot. Nous n'avons pas identifié d'élus intéressés, mais s'il y en a d'une

manière ou d'une autre, qu'ils sortent de la salle. Nous en tout cas, nous n'en n'avons pas identifiés. Mais, des fois, ça arrive, vous savez ? Non, il n'y en a pas. Donc je passe la parole à Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR.- Donc c'est l'Union commerciale du Creusot, l'UCIA qui demande le versement d'une subvention qui est associée à une convention d'objectifs. L'UCIA, c'est l'animation, la promotion du commerce local à l'échelle du territoire, la création d'événements mettant en avant le commerce local et c'est fédérer les commerçants autour de projets d'animation et de communication structurants. Donc c'est une subvention habituelle. La différence avec d'habitude : les années précédentes, c'était 9 000,00 €. Cette année, c'est 10 396,00 € qui sont demandés. C'est pour prendre en compte l'organisation d'un défilé de mode en début de cette année. Pour information, les mêmes sommes et les mêmes conventions sont passées avec l'union commerciale de Montceau-les-Mines.

M. le Président.- Merci. Des questions, prise de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Union commerciale - UCIA Le Creusot - Versement d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2025 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association « UCIA du Creusot » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 10.396 € à l'association « UCIA du Creusot » ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. LE CREUSOT - Opération commerciale "Quiz de la Place" - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Nous passons ensuite toujours avec Georges LACOUR, au « Quiz de la Place ».

M. Georges LACOUR.- Donc cette fois-ci c'est une subvention qui est accordée pour une opération commerciale qui s'appelle le « Quiz de la Place » et qui concerne les commerçants impactés par les travaux sur et autour de la place Schneider au Creusot. Donc cette fois-ci, c'est la ville du Creusot qui fait une demande de subvention à hauteur de 4 000,00 € pour mettre en place cette action commerciale ; la ville du Creusot participant de la même façon à hauteur de 4 000,00 €.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prise de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité, merci.

LE CREUSOT - Opération commerciale "Quiz de la Place" - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la CUCM et la commune du Creusot ;*
-
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'action commerciale « Quiz de la Place » ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 4 000 € à la Ville du Creusot pour le financement, l'organisation et la gestion de l'animation commerciale « Quiz de la Place » ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observation : Adoption à l'unanimité.

3. Association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir d'Autun - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Alors toujours Georges LACOUR, cette fois pour l'abattoir d'Autun à l'association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir.

M. Georges LACOUR.- Donc l'association Bourgogne centrale s'occupe de la gestion et de la promotion et du développement de l'abattoir d'Autun. Et donc cet abattoir rayonne, on va dire, sur une grande partie de la Saône et Loire, mais également la Nièvre et la Côte d'Or. Les agriculteurs de la Communauté Urbaine sont principalement intéressés par l'activité de cet abattoir puisqu'ils se sont également groupés en association. Par exemple, l'UDL, l'Association des éleveurs locaux qui s'organise pour fournir des animaux au Leclerc du Creusot, euh du Breuil. Et donc jusqu'à maintenant, les steaks hachés produits à partir de viande locale ne l'étaient pas à Autun mais dans l'Allier dans l'Allier, et donc l'abattoir souhaite réaliser une étude... comment ils appellent ça... une étude d'opportunité pour voir l'intérêt de construire sur Autun une unité de transformation de steak haché. Donc ça a des vertus, et bien économiques, ça a des vertus puisque ça fait gagner des allers-retours. Ça a des impacts aussi sur l'environnement et sur les émissions de CO2. Et donc ça, il y a plusieurs phases. Il y a une première phase de diagnostic. Et puis il y a une 2ème phase qui va faire le dimensionnement de l'outil. Donc voilà, il est proposé donc à la Communauté Urbaine de participer à hauteur de 6 000,00 € pour ces études, en sachant que la CC gamme fournit la même subvention de 6 000€, le SICA de l'abattoir, et cetera. Et il y a quelques subventions pour compléter. C'est quelque chose d'important pour l'abattoir d'Autun, parce que ça impactera... Les steaks hachés produits à Autun seront distribués dans les commerces locaux mais aussi dans les cantines et autres.

M. le Président.- Merci. Ça concerne directement les éleveurs en plus donc très important. Des questions, prises de parole, non ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Association Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir d'Autun - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat 2025-2027 relative à la réalisation d'études préalables à la création d'un atelier de viandes hachées à Autun, à conclure entre l'association de Bourgogne centrale pour le développement de l'abattoir du Grand Autunois Morvan, la SICA de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la CUCM ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 euros à l'association de Bourgogne Centrale pour la Promotion et le développement de l'abattoir du Grand Autunois Morvan pour le financement de cette étude ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer l'ensemble des démarches afférentes.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. EI Guillaume MAUBLANC - Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Je vais passer la parole à Guy SOUVIGNY sur un sujet économique qui concerne l'entreprise Guillaume MAUBLANC. Guy SOUVIGNY.

M. Guy SOUVIGNY.- Oui, merci Président. Oui effectivement, cette délibération concerne une entreprise individuelle fondée en 2024 par Monsieur Guillaume MONTBLANC qui a pour projet la réhabilitation complète d'une dépendance en pierre située au lieu-dit les Minots sur la commune de Montcenis, en vue d'une transformation en gîte de groupe moderne et haut de gamme. Cet hébergement d'une capacité de 14 personnes proposera une offre qualitative permettant de répondre aux besoins croissants des visiteurs et des groupes recherchant un cadre authentique et confortable en Bourgogne. Avec un investissement total de 450 000 € hors taxes, ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement économique et touristique de la Communauté Urbaine. Ce projet immobilier générera des retombées économiques directes et indirectes significatives telles que la création d'emplois indirects, la dynamisation du tourisme et l'effet d'entraînement sur l'économie locale. Partenariats prévus avec des producteurs régionaux, gastronomie, vins, artisans et prestataires d'activités. Considérant que la demande de l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité du règlement d'attribution de la Communauté Urbaine en vigueur depuis

le 15 décembre 2021, considérant que le calcul du montant de la subvention répond aux caractéristiques suivantes : montant total du projet 450 000,00 € hors taxes. Montant total des dépenses subventionnables : 139 344 € hors taxes. Taux d'aides applicables : 10%. Donc montant de l'aide communautaire plafonné à 10 000 €. Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à l'entreprise individuelle Guillaume MONTBLANC et d'autoriser la signature de la convention d'application qui encadre le versement de ladite subvention. Vous avez en annexe le projet de la Convention qui vous est joint.

M. le Président.- Merci. Des questions, prises de parole, non ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

EI Guillaume MAUBLANC - Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise individuelle Guillaume MAUBLANC et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
 - *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 10 000 € à l'entreprise individuelle Guillaume MAUBLANC, domiciliée à « les Minots » – 71710 Montcenis, dont le numéro SIRET 533 037 354 00016 ;*
 - *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

5. Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Mise à jour de la tarification

M. le Président.- Il s'agit maintenant de la mise à jour de la tarification pour hub&go, notre technopôle. Jérémy PINTO, oui.

M. Jérémy PINTO.- Merci Monsieur le Président. Effectivement, il s'agit de la mise à jour de tarification en appliquant de nos nouveaux tarifs qui n'existaient pas jusqu'alors. Notamment, il est proposé ici de pouvoir mettre à disposition gratuitement les collectivités qui nous ont accompagnés dans le cadre de ce projet. Donc ça concerne la région Bourgogne Franche-Comté, le département de Saône-et-Loire et l'État, quand, à leurs fins de réunion, ils ont des besoins. Et puis également d'appliquer cette mise à disposition gratuitement pour les communes de la Communauté Urbaine, ainsi qu'une tarification adaptée pour les associations. Étant entendu que ce lieu a vocation bien entendu à recevoir des réunions en lien avec l'économie, l'innovation, le savoir mais aussi à impact social et que, dans ce cadre-là, effectivement, on peut accompagner et accueillir des demandes particulières au Technopôle.

M. le Président.- Merci. Questions ? Prises de parole. Non ? Alors je mets aux voix. Des personnes qui sont, qui ne souhaitent pas voter pardon ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci

Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Mise à jour de la tarification

Le conseil décide :

- *D'approuver la mise à disposition gratuite pour les collectivités citées ci-dessus ;*
 - *D'approuver la grille de tarification et des conditions de mise à disposition gratuite le cas échéant à destination des associations ;*
 - *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Ecomusée - Approbation du projet scientifique et culturel

M. le Président.- Développement territorial. Je l'évoquais dans mon propos liminaire, le projet du scientifique et culturel de l'Ecomusée. Je passe la parole à Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET.- Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a tout juste un an, nous célébrions les 50 ans de l'Ecomusée de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, premier du nom en France. Au petit théâtre du Château de la Verrerie, en ouverture d'une belle journée d'anniversaire, j'évoquais alors mon plaisir de voir cette institution traverser 5 décennies d'histoire, de mutations et de défis. Rappelons-nous ce que fut cette aventure. En 1974, Marcel EVRARD, Georges Henri RIVIERE et Hugues DE VARINE inventaient ici sur ce territoire que nous avons en partage et qui était déjà celui de tous les possibles, un concept révolutionnaire. Un musée éclaté sur tout le territoire où les habitants ne seraient plus seulement spectateurs, mais acteurs de leur patrimoine. Un musée sans murs, sans collection figée, où la mémoire collective devenait vivante. Cette belle utopie a connu ses heures de gloire, obtenant plusieurs prix, avec une mention spéciale du Conseil de l'Europe en 1978 ou le Grand Prix national du patrimoine en 1981. Mais elle a connu aussi des crises, des remises en question, mais aussi des transformations. J'ai en cet instant une pensée particulière pour quelques personnes que j'ai bien connues, et vous aussi sans doute, et qui ont participé à cette belle aventure. Et je citerai 2 femmes et 2 hommes en particulier. D'abord 2 professeurs d'histoire géographie, Françoise BOUCHET et Nadine THIBON. Cette dernière m'a enseigné cette discipline au lycée Henri PARRIAT à Montceau. Elles sont toutes 2 coauterices d'un ouvrage édité par le CRDP de Bourgogne, publié en 2007 dans la collection « Visiter et Comprendre », sous le titre « Écomusée Creusot Montceau, l'homme et l'industrie ». Ensuite, 2 hommes qui ne sont plus malheureusement parmi nous, Jean GAUMET, adjoint au maire de Montceau au cours des mandats de Didier MATHUS, enseignant militant et infatigable artisan et défenseur du musée d'Ecole. Et je pense également à Georges LEGRAS, mon ami fidèle qui aurait eu 97 ans, il y a 2 jours. Montcellien de souche, homme de culture, c'est lui qui, pour la première fois, m'a parlé de l'Ecomusée alors que je n'étais pas encore majeur. Il fut également un contributeur majeur de la physiophile, néologisme quelque peu audacieux, signifiant à peu près l'ami de la nature, qui a plus de 130 ans d'existence à Montceau les Mines. Au-delà de la différence de génération avec Georges LEGRAS, j'ai eu la chance de croiser son chemin grâce au militantisme politique à une époque où cela représentait encore quelque chose, en tout cas pour moi. Je tiens également à citer d'autres personnes qui ont contribué à cette belle aventure de l'Écomusée : Bernard PAULIN, Bernard CLEMENT, Patrice NOTTEGHÉM, Jean-Jacques BADET, Michèle BADIA, Dominique FERRIOT, Marie DOMINIQUE et Bruno JACOMY ou encore Françoise FORTUNE.

L'histoire de notre Ecomusée est intimement liée à celle de notre collectivité. Nés à quelques mois de différence, l'un comme l'autre comptait parmi les expériences pionnières dans les collectivités locales et dans le monde muséal. L'Ecomusée a fait partie, a écrit les heures de gloire de la culture écomuséale avec de fortes personnalités. Au fil des décennies et des difficultés qui commençaient à s'accumuler, la structuration associative arrivait à bout de souffle. C'est ainsi qu'en 2012, les acteurs politiques de l'époque, dont certains d'entre vous, ont fait le choix d'intégrer au sein des services communautaires l'Ecomusée. Gouverner, c'est choisir, c'est aussi parfois renoncer. À partir de cette date, les élus communautaires ont été amenés à faire des choix et établir des priorités. Alors soyons lucides sur la situation dont nous avons hérité. Un patrimoine extraordinaire composé de plusieurs milliers d'objets dispersés sur 8 sites, souvent dans des conditions de conservation difficiles, des espaces d'exposition vieillissants, une fréquentation en baisse, des publics qui ne se renouvellent pas assez, un budget qui a oscillé dans le temps, des équipes dévouées, mais parfois éprouvées par l'ampleur de la tâche. Mais regardons aussi les atouts : des sites patrimoniaux exceptionnels avec le Château de la Verrerie, la Villa Perrusson, magnifiquement restaurée, des collections uniques qui racontent l'épopée industrielle de notre territoire, une équipe aujourd'hui passionnée et compétente et surtout une volonté politique de cette assemblée de porter haut l'ambition patrimoniale de notre territoire.

Aujourd'hui je m'exprime avec le regard tourné vers l'avenir, car ce qui est soumis ce soir à votre approbation n'est pas seulement un document de plus. C'est un acte majeur marquant le renouveau d'un Ecomusée fidèle à ses origines mais résolument ancré dans les enjeux du XXI^{ème} siècle. Le document qui est soumis à votre approbation ce soir, à notre approbation, n'est pas né dans quelques bureaux. Il est le fruit d'une démarche collective associant un conseil scientifique et technique, les équipes de l'Écomusée, nos partenaires institutionnels et surtout cette Assemblée qui à travers ses orientations au fil des années, a tracé un cap. Ont participé à cette réflexion et donc au résultat qui est soumis à nos suffrages ce soir, la DRAC de la Bourgogne Franche-Comté, le service patrimoine de la région Bourgogne Franche-Comté, la directrice des Archives départementales de Saône-et-Loire, la Fédération des écomusées et musée des sociétés, le MUCEM de Marseille, la directrice de l'Arc, celle de l'Embarcadère qui est par ailleurs DGA de la stratégie culturelle à la ville de Montceau, la directrice de l'Office du tourisme de la Communauté Urbaine, Thierry BONNEAU, enseignant chercheur bien connu sur notre territoire, la directrice du Pôle culturel de l'université Bourgogne Europe, la directrice de l'Office de coopération et d'information Muséale, Mathieu PINETTE,

conservateur bien connu et propriétaire du Château de Germolles, le Président de l'Académie François Bourdon, un professeur du lycée militaire d'Autun, le responsable formation et communication de Framatome, mais aussi les directeurs de nombreuses associations, l'OPAC de Saône et Loire, de nombreuses communes de notre territoire et quelques représentants de musées bourguignons, mais aussi du musée les Franciscaines de Deauville pour ouvrir nos champs d'expérimentation.

Ce projet, qui est soumis ce soir à notre vote, repose sur 5 orientations stratégiques. Je les reprendrai très rapidement en une phrase, chacune.

Premièrement, faire de notre Ecomusée dans l'avenir un acteur patrimonial fédérateur à l'échelle de nos 34 communes. Nous proposons d'étudier la création d'un pays d'art et d'histoire qui permettrait de structurer un véritable réseau patrimonial territorial et de créer des centres d'interprétation pour nos habitants comme pour les visiteurs.

Deuxième point majeur, clarifier l'identité de nos sites. Le Château de la Verrerie pourrait devenir un espace de consolidation de la citoyenneté, mêlant histoire, innovation et débat contemporain. La Villa Perrusson développera sa vocation de terre façonnée et terre nourricière entre création artistique et sensibilisation environnementale. Le futur Pôle de recherche et de conservation de conservation du Thiellay sur la commune de Montchanin, sera le lieu qui abritera les réserves accessibles demain aux chercheurs notamment.

Troisième point, la fréquentation. Nous nous fixons comme objectif de doubler cette fréquentation dans les 10 ans qui viennent en diversifiant nos publics. Nous visons particulièrement la jeunesse. Chaque enfant de notre de notre territoire devra avoir visité, au moins une fois, l'Ecomusée. Les personnes en situation de handicap, les personnes éloignées de la culture et, bien sûr, les touristes attirés par notre patrimoine industriel exceptionnel.

Quatrième point, faire de notre Ecomusée un acteur de la transition écologique, dans la lignée du manifeste de la Fédération des écomusées et des musées de société. Nous voulons mesurer et réduire notre empreinte carbone éco, concevoir nos futures expositions et surtout sensibiliser nos publics aux enjeux environnementaux à travers le prisme de notre histoire industrielle.

Cinquième point, enfin, valoriser nos 50 000 - j'arrondis le chiffre - objets grâce au chantier des collections qui est en cours et que nous menons depuis plusieurs années. Et qui trouvera un aboutissement avec l'ouverture du Pôle de recherche et de conservation dans un avenir proche.

Ce projet ambitieux nécessite des moyens au-delà des investissements déjà programmés. L'achèvement du site du Thiellay, la rénovation du MHI. Nous devrons adapter notre organisation, renforcer nos équipes, développer nos partenariats et diversifier nos sources de financement. Mais n'oublions jamais que derrière des chiffres, il y a une vision, celle d'un territoire fier de son histoire, confiant dans son avenir, solidaire dans ses choix. Un territoire où chaque habitant, quel que soit son âge, son origine, sa situation, peut se reconnaître dans le récit que nous construirons ensemble.

Avant de conclure. Je me dois également de remercier nos partenaires qui œuvrent à nos côtés avec détermination et ce, depuis plusieurs années, je devrais même dire plusieurs décennies pour faire vivre notre patrimoine commun : la région Bourgogne Franche-Comté, le département de Saône-et-Loire, l'État à travers l'action de la DRAC mais aussi de nombreuses communes dont vous êtes les représentants. Je tiens aussi à saluer et remercier chaleureusement les membres de l'équipe de l'Ecomusée, qui, aux côtés de nos partenaires précités, se sont beaucoup investis sur ce dossier : Guillaume ALONSO, Magali BAUM, Pauline CORRIAS, Diane EMORINE, Karine GUERY, Joël IEAGI, Sylvie IBANEZ, Willem FRATTINI, Marion LE PRIOL, Julie NIDIAU, Céline MENNINI, Fabienne PELLENARD, Léa PICCIRILLI et Julien TEA. Un mot plus particulier pour Stéphanie BOUEY-PERRET, chargée de projet culturel qui a largement contribué à rassembler et unifier tous les travaux menés et bien entendu mes sincères remerciements au directeur Yann DOMENECH DE CELLES pour avoir su, dès son arrivée, impulser une dynamique qui a permis de retrouver une confiance et de la sérénité au sein de l'équipe. Grâce à leur travail, à leur passion, toutes et tous contribuent à préparer cet avenir commun. Il y a 50 ans donc, des femmes et des hommes avaient eu cette audace d'inventer cet Ecomusée. Aujourd'hui, nous avons, nous, l'ambition de le réinventer pour les défis du XXI^e siècle, entre fidélité aux valeurs fondatrices et l'adaptation nécessaire aux enjeux contemporains, entre mémoire du passé et construction de l'avenir, entre ancrage local et rayonnement national.

Chers collègues, ce soir je vous invite à approuver bien plus qu'un document administratif, de plus de 82 pages, qui sera transmis au service de l'État. Un Ecomusée est bien plus qu'un simple musée. Je l'ai souvent répété car il n'est pas un musée comme les autres. Il est le reflet d'une identité, d'une histoire commune et d'une capacité à se projeter dans le futur. Nous l'avons reçu en héritage commun, dans la langue de Shakespeare : *Heritage*, signifie patrimoine. La culture linguistique me permet de rassembler ces 2 mots qui me sont chers et qui nous sont chers je l'espère et j'en suis certain. En adoptant ce projet scientifique et culturel, c'est une vision stratégique du rôle que doit jouer la culture et le patrimoine dans le développement de notre territoire que nous validerons ce soir. Ce projet engagera l'Ecomusée pour les 10 prochaines années. L'Ecomusée de demain devra être à l'image du territoire. Nous avons la responsabilité de le faire évoluer ensemble, collectivement, quelles que soient nos différences. Je vous

remercie.

M. le Président.- Merci, est-ce qu'il y a des prises de parole suite à cette présentation ? Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Merci, et merci pour cette présentation. On sent toute la passion qui anime Cyril GOMET lorsqu'il parle de l'Ecomusée et des questions patrimoniales en général. Et effectivement, merci aux diverses personnes qui ont participé à la rédaction de ce projet scientifique, culturel que je crois nous étions un nombre certain à attendre et qui je dois dire en termes de constat soulève des enjeux et des intérêts importants, mais qui m'a malheureusement largement laissé sur ma faim. Vous avez rappelé l'utopie, enfin l'utopie réalisée, qui était l'Ecomusée, en tout cas la belle idée qui était portée par l'Écomusées au départ et puis les difficultés qui ont succédé pendant les décennies qui nous ont précédé jusqu'à aujourd'hui, dont vous faites dans ce document un petit peu le catalogue avec une absence ces dernières années de projet. Une absence de projet aussi qui est d'ailleurs à noter sur la Villa Perrusson. Il y a d'ailleurs là une esquisse de projets qui est présentée par site, de projets par site. Des collections qui n'ont pas été récolées et pour une large part d'entre elles, abandonnées. Ce qui s'explique aussi par la diversité des objets qu'a pu collecter l'Ecomusée. Et évidemment, il faut qu'un un très gros travail soit fait sur ce plan. Et puis le fait que les bâtiments, notamment le musée de l'Industrie dans sa formation actuelle, soit inadapté et que le musée souffre d'une muséographie qui est aujourd'hui à la fois dépassée, qui n'évolue pas et qui, ces dernières années, a été soumise à des expositions temporaires, je l'avais évoqué ici, qui étaient systématiquement commandées à l'extérieur et qui à mon avis, n'ont pas valorisé le projet de l'Ecomusée. Et finalement, quand j'ai lu ce document, je me suis dit, mais est-ce que la vraie question qu'il n'aurait pas fallu poser, c'est : s'agit-il même encore d'un Ecomusée ? Dans ce sens qu'un Ecomusée, c'est normalement non pas un musée où on présente simplement des collections, mais le lieu où le territoire est raconté, est pensé et discuté par les habitants eux-mêmes et en l'espèce l'ensemble des habitants communautaires. Et je crois que la grande ambition qui devrait traverser ce projet culturel et les suivants alors peut être est-elle présente dans ce document et peut être n'est-elle simplement pas assez clairement exprimée ? C'est qu'il faut refaire de l'Ecomusée la maison de tous, au sens propre comme au sens figuré. C'est à dire à la fois que les habitants réinvestissent les lieux et puis que l'Ecomusée ne soit plus ce lieu qui est animé par des professionnels de la culture mais qui reste un espace figé au regard de ce que doit être un Ecomusée. J'en veux pour preuve les chiffres de la fréquentation que vous avez présentés. Enfin, qui ont été présentés que vous n'avez pas détaillé mais qui sont dans le document quand on les regarde attentivement. Bon, outre le fait que finalement la fréquentation est assez stable et qu'il n'y a pas eu de d'incidence suite à la décision d'incidence réelle de gratuité de l'Ecomusée, ni d'ailleurs sur l'ouverture de la Villa Perrusson puisqu'il y a eu un effet d'aubaine mais qui s'est dégradé depuis. J'ai noté qu'il n'y a que 14% des visiteurs qui sont issus du territoire, qui sont les habitants de la Communauté Urbaine. Et je crois qu'il est important de dire qu'aujourd'hui, le premier enjeu de l'Ecomusée - alors c'est bien d'avoir une ambition nationale au sens culturel, patrimonial, universitaire - mais d'abord, c'est de faire en sorte que cet Ecomusée soit visité à nouveau et de façon extrêmement importante par les habitants du territoire. Les creusotins pour ceux qui sont aux abords du musée de l'Homme et de l'Industrie, mais l'ensemble des habitants de la Communauté Urbaine et qui participent de la réalisation de on va dire de cette nouvelle ère de l'Ecomusée. Parce que d'abord, sans eux, ça ne sera pas possible. Et puis c'est ce que je disais, nous sommes en train de nous éloigner de ce qu'est la vocation réelle de l'Écomusée. Donc moi j'ai toujours milité pour ça, mais je le dis, que le musée de l'Homme et de l'Industrie principalement, enfin, le, site pardon principal du Château de la Verrerie soit réinvesti par les habitants, ça me semble absolument essentiel. Et que l'Ecomusée en tant qu'institution accueille à nouveau, ça l'est aussi. Je pense que dans cette salle, nous sommes nombreux à avoir déjà fait un sondage autour de nous pour savoir qui était allé à l'Ecomusée et quand pour la dernière fois. Et les réponses sont souvent j'allais dire dramatique en fait elle reflète la réalité de ces chiffres-là, c'est à dire seulement 14%. Et alors ? Je n'ai pas vu le détail mais je pense que les jeunes notamment les scolaires n'y sont en proportion pas assez puisque là il y a je crois 2/3 des visiteurs qui sont hors Saône et Loire. Et en fait dans ces chiffres de fréquentation je pense que tout l'enjeu est contenu ici. Et qu'il s'agit à mon avis du point essentiel, comment on fait d'abord revenir le public local. Ensuite, bon, j'ai vu qu'il y avait des ambitions qui me semblent intéressantes, notamment la question du développement d'une éventuelle politique événementielle. Pardon sur le site Perrusson qui, il faut être réaliste, ne pourra pas vivre par lui-même. Les chiffres le montrent d'ailleurs. Je pense qu'il y a un grand sujet qui est laissé de côté et qui fait écho à ce que je viens de dire juste avant. Quid de la mémoire ? Je pense à la mémoire du canal, à la mémoire des mines, à la mémoire de l'ensemble des institutions culturelles qui sont citées dans ce document, qui sont parfois tenues - parfois à bout de bras d'ailleurs - par des bénévoles vieillissants ou en tout cas qui sont dans des structures qui sont très petites. Et il y a un vrai risque que cette mémoire s'efface alors qu'elle devrait plus que jamais vivre au sein de l'Écomusée. Puis, j'ai été interpellé par un élément sur le musée de l'Homme et de l'Industrie. Il y a une ambition qui effectivement est intéressante, qui consiste à dire n'en faisons pas un Ecomusée du Creusot, mais un écomusée communautaire. Et là-dessus, je ne peux

qu'y souscrire. Mais elle est présentée quasiment en disant... il y aurait... ce serait trop consacré aux Schneider. Bon, moi je vois que... Relisez la phrase telle qu'elle est rédigée. Je vois qu'aujourd'hui le patrimoine début XXème et du XIXème, le temps passe, s'efface. Il y a eu aussi eu des projets urbains ces dernières années, qui ont contribué en tout cas sur le territoire du Creusot, à le dégrader ou le détruire. Je parle du patrimoine XIX-XXème au sens au sens large et je crois que, au contraire, un des rôles de l'Ecomusée c'est de traiter de cette histoire-là puisque nous avons une histoire courte sur l'ensemble du territoire. A la fois du point de vue de ce que peut être l'histoire ouvrière, l'histoire artisanale, l'histoire aussi singulière, la mémoire singulière des ingénieurs. Et puis l'histoire, pour le coup, tout à fait singulière à l'échelle du territoire national, de la famille Schneider, en tout cas des maîtres de forge. Et si on prend comme je vois que la tentation arrive parfois dans le débat public. Le débat par un biais qui serait un biais idéologique de construction de la mémoire, je pense qu'on passe à côté et qui peut être celui d'un musée au sens classique du terme. Je pense qu'on passe à côté de cette formidable chance que doit être l'existence de cet Ecomusée pour lequel vous l'avez dit en conclusion, il faudra mobiliser des moyens. Et je crois que les moyens et donc les moyens financiers et matériels, ils doivent être mobilisés à la hauteur d'une ambition retrouvée d'en faire vraiment la maison de tous les habitants de la CUCM.

M. le Président.- Merci. D'autres prises de parole ? Jean-Claude LAGRANGE a demandé la parole, Jean-Marc FRIZOT et puis Jérémie PINTO.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Monsieur LANDRE fait appel à la mémoire. Peut-être que dans cette salle, je ne suis pas le seul à me rappeler cette période où avant que l'Ecomusée ne devienne communautaire, il y avait beaucoup de difficultés et même peut-être beaucoup d'opposants à ce qu'il devienne communautaire. Donc est-ce que ce soir on serait en train de discuter de ce projet qui affirme et confirme une identité communautaire ? Parce que je pense - on parle du Creusot mais je pense que Montceau-les-Mines aussi a une histoire sociale qui se rapproche - et l'Ecomusée ce n'est pas simplement un bâtiment, c'est tout une structure qui se développe sur plusieurs sites. Je me rappelle aussi cette époque et je salue le Président MARTI d'avoir tenu bon contre les opposants à ceux qui ne voulaient que Perrusson ne devienne plus qu'une friche. On parle beaucoup d'attractivité alors économique. Je pense que tous les 2, Monsieur le Président, on la porte. On n'est pas les seuls, on parle d'attractivité touristique. On n'est pas non plus dans ces belles régions que j'étais hier avec les élus du centre en Val de Loire, à avoir des châteaux le long de la Loire, et cætera. Et franchement avoir cette richesse patrimoniale, sociale, je pense que ça mérite qu'effectivement on ait un projet communautaire qu'on porte tous. Voilà c'est juste peut-être un rappel de l'histoire. On n'est pas... je n'étais pas là il y a 50 ans, Cyril, mais il y a quelques années, je me rappelle les difficultés que j'ai pu connaître à faire passer l'Ecomusée, communautaire.

M. le Président.- Merci, c'est bien de le rappeler, merci. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Bon, c'est juste 1 témoignage que je voudrais apporter. Je ne sais pas si Monsieur LANDRE est allé profiter de la journée des monuments historiques pour aller à l'Ecomusée ce dernier weekend. C'est une question que je lui pose, mais moi j'y étais. Et je peux vous assurer que j'ai vu - comment expliquer - c'était extrêmement innovant. C'était une visite théâtralisée, avec 2 clowns qui nous présentaient l'Ecomusée et franchement, un, il y avait beaucoup de monde, deux, il y avait beaucoup d'enfants, trois, on a beaucoup ri. J'ai appris beaucoup de choses et je peux vous dire pour l'anecdote Monsieur LANDRE, que toute la dynastie Schneider est présentée. Et j'ai enfin compris comme plein de monde, les liens qu'il y avait entre les différents..., et c'est assez compliqué les liens de famille Schneider, donc franchement, c'était vraiment.... C'est la première fois que je voyais une visite théâtralisée d'un musée. D'ailleurs, ça serait, je pense, à répéter. En tout cas, ça montre que l'Ecomusée et l'équipe actuelle est innovante.

M. le Président.- Merci. Jérémie PINTO.

M. Jérémie PINTO.- Oui merci Monsieur le Président. Effectivement j'étais d'ailleurs avec Jean-Marc et comme beaucoup d'autres élus à silloner nombre de nos rendez-vous à l'occasion de ces journées du patrimoine le weekend dernier. En effet, et pour aller dans le sens de ce que vient de dire Jean-Marc FRIZOT, je crois que l'équipe de l'Ecomusée ces dernières années, je ne voudrais pas laisser à penser, comme Cyril GOMET l'a dit aussi, qu'effectivement c'est un point de départ aujourd'hui, qu'il ne s'est rien passé ces mois précédents. Au contraire, il y a eu un certain dynamisme. Jean-Marc donnait un exemple à cet instant. Mais comme reflet du territoire, on peut aussi citer, effectivement, les expositions qui ont marqué ces dernières années sur les paysages de la Communauté Urbaine, sur les femmes d'ici, sur les parcours de migration dans la Communauté Urbaine. Et je crois qu'en termes d'innovation

déjà, à impact social, beaucoup a été fait et expérimenté ces dernières années. Et effectivement voilà, ce travail aujourd'hui consacre effectivement une ambition supplémentaire. Mais déjà elle est... elle est affirmée et évidemment avec le chantier de la Villa Perrusson - ça a été rappelé également par Jean-Claude LAGRANGE - la Communauté Urbaine porte une ambition de ces dernières années qui méritait effectivement de pouvoir être réaffirmée à l'occasion, à l'occasion de ce projet scientifique et culturel. Ce que je voulais dire, c'est que ce qui fait communauté, bien entendu, c'est ce qui.... c'est l'économie de la Communauté Urbaine, ce sont nos routes qui nous relient, mais c'est aussi ce qui fait qu'on est ensemble, tout simplement. Et à ce titre, la culture et le patrimoine, ils participent beaucoup. Et, je crois que c'est pertinent de se questionner 50 ans après d'un Ecomusée, mais aussi après toutes ces longues années de vie de la Communauté Urbaine, de ce qui fait qu'on est encore ensemble aujourd'hui dans un territoire comme le nôtre, qui évidemment s'est beaucoup transformé, où l'économie là-aussi a beaucoup changé, où les gens d'hier et d'aujourd'hui ont encore des questions à se poser dans le monde qui nous entoure et la pertinence d'un objet comme celui d'un Ecomusée me semble être très intéressant pour pouvoir le faire. Donc je crois que la pertinence de se questionner quand ça va bien aussi, puisque l'Ecomusée se porte plutôt bien. C'est important.

Il faut percevoir me semble-t-il ce projet scientifique et culturel comme un point de départ en fait, un nouveau point de départ d'un travail qui doit se poursuivre. Et moi je peux en témoigner puisqu'effectivement, comme d'autres collègues, j'ai été amené à être... à partager des réunions de travail à l'occasion de ce projet, plutôt au titre de la ville du Creusot aussi. C'est aussi à ce titre-là que j'interviens ce soir. Je crois que la dimension collaborative d'abord dans l'élaboration de ce projet, mais demain dans l'animation d'un réseau du patrimoine, elle me paraît particulièrement importante. On a parlé du label de pays d'art et d'histoire. Je crois qu'il ne faut pas le percevoir comme un élément marketing, de marketing touristique, même si ça peut y participer. Je crois qu'il faut le percevoir comme une exigence pour véritablement être dans une animation collective de ce qui fait qu'on est ensemble autour de ce label qui est beaucoup plus qu'un label, qui est une exigence de valeur partagée et une manière de se projeter ensemble. Et je crois que voilà, la perspective de ce pays d'art et d'histoire est véritablement intéressante en ce qu'elle peut permettre de fédérer les acteurs du territoire au sens large, de toutes les communes. Et ça, ça me paraît effectivement être une ambition, une ambition importante.

Et puis pour terminer, évidemment, je ne peux pas ne pas dire un mot de l'importance aussi de la future muséographie du musée de l'Homme et de l'Industrie, même si ce n'est qu'un site de l'Ecomusée mais un site quand même pilote et aujourd'hui qui reste un site paquebot de l'ensemble de la fréquentation de l'Ecomusée. Je crois qu'effectivement au bout d'un... enfin les muséographies elles se renouvellent. Les attentes évidemment des publics, elles sont nouvelles aussi. Je crois que c'est important de pouvoir se dire que ce sera un chantier des années à venir, après celle de la Villa Perrusson, après celle qui a été faite sur les collections et qui est encore en cours. Qu'une des prochaines étapes effectivement porte sur cette nouvelle muséographie avec une dimension fortement portée autour de l'innovation, fortement portée autour de la participation. Et finalement et bien, innovation et participation, c'est ce qui a fait aussi les ingrédients de l'Ecomusée il y a 50 ans et qui sont particulièrement actuels encore aujourd'hui, où on y met aussi au cœur la création artistique. Je crois que tout ça a beaucoup de sens. On y met aussi les sciences et les techniques et je crois que là aussi, ça a beaucoup de sens dans un monde où parfois la place de la science, elle est interrogée. On le voit bien de l'autre côté de l'Atlantique, on nous dit que finalement on peut s'en passer à certains endroits. Et bien nous, la science et technique, sur un territoire comme le nôtre, c'est pertinent et à travers ce projet on le met au cœur. Voilà et je crois que finalement c'est très actuel et très contemporain que de pouvoir le faire de cette manière. Donc voilà le témoignage que je voulais livrer dans la façon dont le travail s'est fait et surtout doit se poursuivre puisque c'est un point de départ. Donc merci à toutes les équipes qui l'ont initié et qui vont le porter.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, je ne sais pas si Cyril GOMET veut rajouter quelque chose avant de conclure ?

M. Cyril GOMET. - Juste quelques mots. J'ai pris quelques mots clés pour répondre à Monsieur LANDRE... Vous êtes peut-être un peu loin. Je n'ai peut-être pas parlé assez fort mais je pense avoir... sur les visiteurs, sur s'occuper des habitants en premier lieu, oui. Et je parlais notamment du public. Les jeunes, c'est vrai qu'il y a un travail fort à faire avec les écoles du territoire pour qu'au cours d'une année, on trouve les moyens d'emmener les jeunes. Et si les jeunes viennent, ils reviendront avec leurs parents à coup sûr. L'aspect, l'élément sur la mémoire. Oui, vous avez raison, la mémoire, ça, parle dans la vie de l'Ecomusée. Et c'est un angle aussi qui sera bien évidemment marqué. Et puis on parlait des moyens. Mais je tiens à redire ce soir que les moyens au cours des années passées, ils ont été présents et fortement présents. Et je dois... nous vous remercier collectivement parce qu'ils ont été augmentés substantiellement et notamment en termes de RH pour faire vivre la Villa Perrusson qui n'existe pas auparavant. Et donc c'était important et aujourd'hui c'est concret. Vous me permettrez une petite.... une petite remarque souriante,

mais je me souviens, dans un conseil communautaire, il y a quelques années en arrière, j'avais une remarque lorsqu'il n'y avait plus de directeur à l'Ecomusée. À un moment donné, quelqu'un avait fait une remarque en disant, mais finalement, il tourne quand même cet Ecomusée sans direction. On pourrait peut-être se passer du poste ? Et bien je dois reconnaître que franchement pour travailler maintenant depuis plusieurs années avec le nouveau directeur, non, non, on ne peut pas se passer. Oui, effectivement les équipes ont travaillé évidemment sous la direction d'intérim de membres de la direction générale que je remercie à nouveau. Mais un directeur présent au quotidien aux côtés des équipes, c'est primordial. Et si nous avons réussi à avoir ce travail abouti comme ce soir, c'est bien parce qu'il y a une équipe et une équipe, elle doit être dirigée. Voilà, je remercie aussi les collègues qui sont intervenus, Jean-Claude, Jean, Marc, Jérémy pour leur contribution.

Un mot le weekend dernier, effectivement les journées du patrimoine ont été un vrai succès comme chaque année. Alors il y a eu une journée de soleil, une journée de pluie, mais l'un dans l'autre les choses se sont équilibrées et j'ai passé un coup de fil le lendemain au directeur pour avoir les chiffres du weekend. Bon, ils sont très bons quoi. Franchement, moi je craignais vraiment pour la journée du dimanche, mais non. Finalement les gens viennent quand même. Et c'est vrai que l'expérience avec les clowns au MHI était très surprenante et j'ai entendu, je suis resté un certain temps comme ça à déambuler. Puis j'écoutais les gens tout simplement. Et c'est vrai que les remarques étaient très positives. Voilà, je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Bon, quelques mots pour conclure, rapidement quelques remarques. Vous vous doutez bien que j'ai été fortement associé à ce travail, bien entendu, auquel j'avais fixé des objectifs aux équipes avec le vice-président en charge de ce dossier, d'avoir des objectifs clairs sur le projet Muséographique. Ces objectifs, nous pouvons les atteindre, d'abord parce que ce projet, il est ambitieux, à l'image de l'ambition que nous portons collectivement pour le territoire dans beaucoup de domaines. Et l'ambition, elle est portée également là-dessus. Moi j'avais souhaité, et ça a été pris en compte, parce que je vois que c'est comme ça qu'on arrive à amener du public qui naturellement ne vient pas sur certains lieux, que le lieu soit hybride. C'est important, ce que nous avons fait au technopôle hub&go et on voit le fait d'hybrider, c'est à dire de faire des choses qu'on ne doit pas forcément imaginer et bien fait venir un autre public. C'est ce que fait l'académie François Bourdon dont nous fêtons les 10 ans du centre d'interprétation aujourd'hui. Elle s'est hybride. Quand l'Académie François Bourdon fait un marché artisanal deux fois par an dans le centre d'interprétation, forcément, ça fait venir un public qui ne vient pas à l'Académie François Bourdon habituellement. Et donc il faut absolument aller vers cette hybridation de manière à travailler sur un public nouveau et puis sur un public éloigné également pour différentes raisons. Et ce projet l'intègre complètement avec des ancrages très particuliers liés, par exemple, aussi à l'environnement, des sujets de société. Et bien, le projet scientifique l'intègre également.

La Villa Perrusson, je suis content que Jean-Claude LAGRANGE ait rappelé un peu l'histoire parce qu'on pourrait en dire, on pourrait en dire beaucoup. Moi en tout cas, je ne regrette pas, comme Jean-Claude LAGRANGE l'a dit, d'avoir tenu bon, lui et moi ensuite, pour que la Villa Perrusson soit ce qu'elle doit, ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Ce qu'elle est devenue aujourd'hui, c'est à dire un lieu de convergence. Pas simplement du public qui habite la Communauté Urbaine, mais un lieu de convergence d'un public qui vient depuis très loin avec la réussite qu'on connaît et avec une dynamique en termes de fréquentation. Mais aussi, d'une manière générale de partenariat, parce que quand vous regardez l'évolution que nous avons au niveau du mécénat, c'est quand même important. Et les mécènes viennent parce qu'il y a une dynamique, sinon ils ne viennent pas. Parce que l'image de leur entreprise doit être associée à cette dynamique. Et donc le travail a été fait avec cette montée en puissance qui se poursuit par des expositions. L'exposition gnome que nous avons faite, celle actuelle, marchent très bien et donc la boutique également. On pourrait parler de la nouvelle boutique qui fonctionne très bien. Très, très bien. Donc voilà, ce sont des nouveaux partenariats, ce sont des nouveaux projets.

En rappelant aussi qu'il y a eu un travail titanique, titanique qui a été fait au niveau du chantier des collections. Titanique. On n'imaginait pas le volume de travail que c'était que de récolter ces collections qui étaient là depuis des décennies et il fallait tout remettre à jour. Et maintenant, c'est le projet scientifique qui va bien entendu se poursuivre. À une condition, ça a été dit, mais je le répète, un, c'est que l'État le valide et, deux, qu'on ait quand même des financements qui arrivent, parce que l'ambition est là, mais l'ambition, elle doit se traduire aussi par des moyens financiers que la Communauté Urbaine, bien entendu, si elle le décide à un moment ou à un autre, mettra. Mais il faut aussi que les partenaires soient à nos côtés.

Et puis c'est aussi la volonté de travailler avec des musées nationaux. Et là, nous avons commencé déjà avec le musée Rodin notamment à voir comment nous pourrions travailler ensemble. C'est comme ça que nous aurons une lisibilité nationale, voire plus que nationale, internationale avec des grands musées nationaux, mais en travaillant aussi avec les écoles, avec les universités, sur des formations diplômantes par exemple. Donc voilà, c'est un travail vraiment qui a été bien réfléchi avec les objectifs tels qu'ils avaient été fixés. Moi je m'en réjouis. Ce travail doit se poursuivre,

je l'espère en tout cas dans les années qui viennent.

Je tiens à remercier pour conclure à mon tour, et bien toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet scientifique. Ça a été un gros travail et maintenant la feuille de route est dressée. C'est à chacun de faire en sorte que cette feuille de route puisse être mise en application. Merci chers collègues et je vais mettre aux voix ce projet scientifique et culturel. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie

Ecomusée - Approbation du projet scientifique et culturel

Le conseil décide :

- *D'approuver le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'Ecomusée Creusot Montceau 2025-2030, ci annexé.*
Observations : Adoption à l'unanimité.

2. MONTCEAU LES MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" et auprès de l'Europe via la Région dans le cadre du FEDER" - Annulation de la délibération du 26 juin 2025

M. le Président.- Alors maintenant sur Montceau, l'aménagement paysager des abords du cinéma le Capitole. Isabelle LOUIS.

Mme Isabelle LOUIS.- Merci Monsieur le Président. Lors du Conseil communautaire du 26 juin 2025, nous avions adopté une délibération afin d'autoriser la CUCM à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds vert, dans le cadre du projet des aménagements paysagers des abords du futur cinéma de Montceau-les-Mines. Il vous est proposé ce soir de concentrer les sollicitations auprès de l'État et de l'Europe via la Région sur un seul acte, mais aussi d'ajuster les demandes de taux pour les aides demandées, au regard des engagements avec les financeurs. En effet, le taux demandé auprès du FEDER et presque doublé, s'élevant à 60% et nécessite l'amendement du plan de financement. L'opération d'aménagement paysager des abords du futur cinéma de Montceau-les-Mines, qui vise la création d'une nouvelle polarité culturelle, ludique et de loisirs autour de fonctions urbaines au cœur de la ville, répond tout à fait aux objectifs déclinés par les dispositifs Fonds vert et FEDER. Alors le coût prévisionnel des travaux est ajusté suite à la notification du marché avec les entreprises de travaux et s'élève à 1 415 342,00 €. Les travaux seront réalisés à partir de la fin de l'été 2025, donc déjà commencés, pour être livrés au plus tard en mars 2026. La Communauté Urbaine sollicite donc le soutien de l'État au titre du Fonds vert et de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'Europe au titre du FEDER, selon le plan de financement que vous avez trouvé dans la délibération. Il est ainsi proposé d'annuler et de remplacer la délibération du 26 juin 2025 par la présente délibération, d'approuver le plan de financement détaillé, de solliciter les subventions au titre du Fonds vert 2025 auprès de l'État et la subvention FEDER auprès de la région et d'autoriser, Monsieur le Président, à signer ces documents. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, excusez-moi. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

MONTCEAU LES MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" et auprès de l'Europe via la Région dans le cadre du FEDER" - Annulation de la délibération du 26 juin 2025

Le conseil décide :

- *D'annuler et de remplacer la délibération n° 25GADL0124 du 26 juin 2025 par la présente délibération ;*
- *D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;*
- *De solliciter une subvention au titre du « Fonds Vert 2025 » auprès de l'Etat, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus, dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager des abords du futur cinéma à Montceau-les-Mines ;*
- *De solliciter une subvention au titre du « FEDER » auprès de la Région et de l'Europe, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus, dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager des abords du futur cinéma à Montceau-les-Mines ;*

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.
Observations : Adoption à l'unanimité.

3. LE BREUIL - SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements pour la période 2026-2028

M. le Président.- Alors, à Saint-Vallier et sur le Breuil, en ce qui concerne les logements locatifs sociaux. La demande d'exemption que nous faisons à l'État. Montserrat REYES.

Mme Montserrat REYES.- La loi impose donc un nombre minimum de logements sociaux aux communes de plus de 3500 habitants. Nous avons deux communes sur la Communauté Urbaine qui ne respectent pas ce nombre minimum. C'est le Breuil et Saint-Vallier. Alors nous avions demandé déjà l'exemption. Elle est donc renouvelée cette fois-ci, bien que la commune de Saint-Vallier atteigne les 20% et pourrait se dispenser de demander l'exemption. Mais par précaution, nous préférons la demander à nouveau. Donc voilà, il s'agit simplement d'accepter et d'autoriser le Président à solliciter le préfet pour reconduire cette exemption sur les 2 communes du Breuil et de Saint-Vallier.

M. le Président.- Merci. Prises de parole ? Je rappelle, ce n'est pas une volonté du tout des élus de ne pas faire de logements sociaux. C'est simplement que vous avez 40% de logements sociaux à Montceau et que vous avez 40% de logements sociaux au Creusot. Donc, à un moment donné, il faut être cohérent. Et puis sans parler des autres communes, mais je donne les deux villes centre. Je pourrais parler de Torcy, de Sanvignes. Enfin, on dépasse largement sur la Communauté Urbaine le pourcentage de logements sociaux obligatoire. On est de l'ordre, dans les communes principales, plutôt de 40% de logements sociaux. Faut être cohérent, il vaut mieux raisonner à l'échelle territoriale qu'à l'échelle d'une commune, ce que l'État a compris, enfin, depuis quelques temps, en exonérant. Donc nous sommes favorables aux logements sociaux, mais nous avons déjà ce qu'il faut en matière de logement, en tout cas en nombre, même si nous devons, avec les bailleurs sociaux, à la fois rénover et construire du neuf. Voilà, je vais mettre aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour. Merci.

LE BREUIL - SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements pour la période 2026-2028

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à solliciter le Préfet de Saône-et-Loire pour exempter les communes du Breuil et de Saint-Vallier des obligations de construction de logements sociaux, au titre de l'article 55 de la loi SRU pour la période triennale 2026-2028.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. LE CREUSOT - Site industriel - Zone Harfleur 2000 - Dévoiement de réseaux humides et fibre optique - réalisation de travaux - Convention de financement avec Framatome

M. le Président.- Alors, sur le chapitre développement durable, une première délibération qui concerne le dévoiement de réseaux humides et de fibres optiques. Jean-Marc FRIZOT.

M. le Président.- Merci Président. Ce que je trouve formidable dans la Communauté, c'est qu'on parle culture et puis on parle industrie, et c'est ça la richesse de notre territoire. C'est justement de conjuguer les deux. C'est ce qui a été démontré tout à l'heure. Juste dire que plutôt que de parler d'eau, on va parler d'industrie dans cette délibération, je la trouve emblématique parce qu'elle parle du développement économique de notre territoire. Et elle fait suite à deux délibérations qu'on avait déjà prises, présentées par ma collègue Frédérique LEMOINE. Ce sont 2 délibérations du 28 novembre 2024 et puis du 26 juin 2025. Il s'agissait de vente de parcelles à Framatome et donc le travail de la Communauté Urbaine, non seulement c'est de vendre, mais c'est aussi d'aider au développement économique. Et c'est en ça aussi qu'elle est emblématique, cette délibération. Donc en fait, de quoi s'agit-il ? Il s'agit qu'en fait, sur

ces 2 parcelles, ce sont 2 grandes parcelles, on a un certain nombre de réseaux. J'en profite pour dire d'ailleurs qu'on est une des... on est, je pense, la seule collectivité de Saône-et-Loire à avoir de l'eau industrielle, de l'eau brute qui permet le développement d'ailleurs de l'industrie. Alors il n'y a pas que de l'eau industrielle, si vous avez vu les délibérations, il y a de l'assainissement, il y a de l'eau potable donc.... et même des choses qui sont en dehors du secteur de l'eau, il y a de la fibre et puis on a aussi un problème de parking. Donc en fait cette délibération elle est assez simple, elle dit, elle nous parle d'un projet important que vous connaissez tous, qui est le projet Forge Plus, dont on a beaucoup parlé, et qui concerne en fait 2 sites distincts et qui sont nommés sous le nom de EAM et NAF, c'est à dire extension de l'atelier mécanique - c'est Harfleur pour nous, Harfleur 2000, ça nous parle. Et puis NAF, c'est le nouvel atelier forge, c'est les Feux de verre. Donc en fait il s'agit de délibérer sur ces deux sites, les travaux sont importants. Donc je reprends la lettre de Framatome sur le site Harfleur. Les travaux sont importants. C'est 550 000 €, plus fibre. Je vous passe aussi les places de stationnement, donc on est autour de plus de 600 000,00 €. En fait Framatome s'engage par cette délibération... Enfin nous faisons les travaux préparatoires, nous organisons, la Communauté va travailler sur cette parcelle et Framatome s'engage à rembourser le montant de ces travaux. Et puis la deuxième est encore plus importante, puisque c'est sur le site de Feux de verre. Là...ça se passera un petit peu plus tard. Donc pour l'instant les chiffres ne sont pas tout à fait définitifs mais enfin on peut dire qu'ils sont entre 900 000 et 1 000 000 d'euros. Vous voyez que ce ne sont pas des petits travaux et donc là aussi Framatome s'engage à rembourser les travaux qui seront conduits par la Communauté Urbaine. Voilà l'objet de cette délibération et bien sûr il faut autoriser le Président pour ce faire.

M. le Président.- Merci. Des questions, prises de parole ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

LE CREUSOT - Site industriel - Zone Harfleur 2000 - Dévoiement de réseaux humides et fibre optique - réalisation de travaux - Convention de financement avec Framatome

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de financement à passer avec la société FRAMATOME pour la participation financière aux travaux d'adaptation et aux dévoiements des réseaux publics rendus nécessaires, afin de permettre les projets de développement de l'entreprise, sur le site industriel dit Feux de verre et la zone Harfleur 2000, sur la commune de LE CREUSOT.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. BLANZY - Extension du réseau d'eau potable - signature convention d'offre de concours

3. Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) - Adhésion commune UCHON

M. le Président.- Alors, ensuite nous avons, sans présentation cette fois, sauf s'il y a 1 ou 2 mots à dire : l'extension du réseau d'eau potable, une signature de convention. C'est Jean-Marc FRIZOT. Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois, le SMEMAC, adhésion de la commune d'Uchon. Enfin. Une bonne nouvelle pour la Communauté. Voilà donc, est ce qu'il y a des questions sur ces deux... ou des prises de parole sur ces deux délibérations ? Non, je mets aux voix de manière groupées, ces deux-là. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent Qui sont contre ? Pour. Merci.

BLANZY - Extension du réseau d'eau potable - signature convention d'offre de concours

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'offre de concours selon le modèle joint en annexe à intervenir, entre Messieurs DUMENOY, SALIN et GROMADZKI et la CUCM, relative à la participation financière d'un montant de 5 000 euros par habitation, aux travaux d'extension du réseau d'eau potable afin de desservir leur parcelle, situées 2717, 2769 et 2841 Route de Montchanin, sur la commune de Blanzy.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec chaque propriétaire ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) - Adhésion commune UCHON

Le conseil décide :

- De prendre acte de la délibération du comité syndical en date du 25 juin 2025 concernant l'intégration de la commune d'Uchon au SMEMAC au 1er janvier 2026 ;
- D'approuver l'adhésion de la commune d'Uchon au SMEMAC au 1er janvier 2026 ;
- De notifier la présente délibération au SMEMAC ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent au dossier.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Eau potable - assainissement collectif - assainissement non collectif - Rapports sur le prix et la qualité du service - année 2024

M. le Président.- Nous avons ensuite sur l'assainissement non collectif, pardon, le rapport sur le prix et la qualité de service, c'est un rapport, nous devons en prendre acte. Je ne sais pas si Jean-Marc FRIZOT souhaite dire un mot ? Non, c'est bon. Chacun a pris connaissance du rapport. Nous en prenons acte tout le monde ? Oui, merci.

Eau potable - assainissement collectif - assainissement non collectif - Rapports sur le prix et la qualité du service - année 2024

Le conseil décide :

- De prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024 ;
- De mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

Observations : Prise d'acte.

5. Service public de prévention et de gestion des déchets - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024

6. Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménager (SMET) - Rapport annuel d'activité 2024 d'ECOCEA

7. Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Avenant à la convention de mandatement

M. le Président.- Ensuite, sur les déchets cette fois. Là aussi ce sont des rapports, il y en a deux. Je ne sais pas si Jean-François JAUNET souhaite dire un mot sur ces rapports là avant d'en prendre acte. Oui, Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, quelques mots quand même pour faire un point sur le bilan 2024 concernant la politique des déchets. Déjà sur l'année 2024, on a eu des gros travaux qui ont été effectués. C'est notamment le début des travaux pour la Ressourcerie qui ont démarré en 2024, qui se sont achevées cette année, juste avant l'été. La ressourcerie qui devrait ouvrir ses portes dans très peu de temps. L'association pour laquelle on a délibéré il y a quelques mois, a pris possession des lieux et est en train de s'installer, de récupérer des éléments pour être ensuite mis à la vente dans le magasin. Donc ça c'était un des points clés de ce mandat sur les déchets. Nous avons aussi un autre point extrêmement important qui est le centre de tri qui a ouvert l'année dernière, en fin d'année, et donc qui était là aussi quelque chose... pour un coût de 25 000 000 €, donc extrêmement important pour le territoire, avec non seulement le maintien des emplois, mais en plus de nouveaux emplois créés. Et nous traitons 30 000 tonnes cette année. L'an prochain, on sera sans doute à 35 000 tonnes. Donc c'est un outil pour le territoire qui est extrêmement important. Sur les chiffres, un petit peu des déchets, c'est pour 2024 -5% sur les OMR, c'est à dire le bac noir, +1,6% sur le bac jaune et - 23% sur les déchetteries. Les déchetteries où on avait, lorsqu'on a mis en place le nouveau système de contrôle d'accès des craintes par rapport aux usagers. En fait, il faut savoir que finalement, sur l'année 2024, il n'y a eu que très peu de dépassement par rapport au nombre de points, 4 particuliers, 4 associations, 5 collectivités et 5 professionnels pour l'ensemble de l'année 2024. Et pour terminer sur la partie coût.

En 2024 donc, nous sommes à un coût de 163,00 € par an et par habitant et avec une quantité de déchets qui est descendue pour les déchets ménagers assimilés à 522 kilos, alors qu'en 2023, nous étions plus chers à 165,00 € par an et par habitant et la quantité de déchets était de 583 kilos. Donc on voit que les actions de prévention qui sont menées commencent à porter leurs fruits puisque voilà, on a une baisse à la fois de la quantité mais aussi la baisse du prix. Ces 2 rapports sont uniquement voilà pour approbation... enfin à prendre acte. Le dernier, enfin l'avant dernier donc concernant la délibération numéro 8, numéro 7 pardon, sur l'avenant à la convention avec Solif donc Solif qui est notre un organisme qui gère la ressourcerie comme on en a délibéré il y a déjà quelques temps. En fait, on a, dans notre convention, fixé des tarifs maximums d'accompagnement puisque en fait il va y avoir une montée en puissance de la ressourcerie. L'équilibre financier ne va pas être effectif tout de suite et donc on a décidé... on avait acté par convention qu'on accompagnerait la ressourcerie et là on doit simplement délibérer sur le fait du montant maximal qu'on va permettre à la Communauté de verser aux délégataires qui sera de 89 950 € pour cette année en fonction des résultats obtenus. Mais ça, ce sera effectivement, ça vous sera dit en après l'exercice. Voilà.

M. le Président.- Alors merci. Sur les rapports... nous devons prendre acte. Nous prenons acte sur les deux rapports, merci. Sur la collecte et la valorisation des déchets. Là nous devons voter. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? S'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Service public de prévention et de gestion des déchets - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024

Le conseil décide :

- De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024.
- De mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

Observations : Prise d'acte.

Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménager (SMET) - Rapport annuel d'activité 2024 d'ECOCEA

Le conseil décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activité 2024 d'ECOCEA, l'usine de tri-méthanisation-compostage du SMET.

Observations : Prise d'acte.

Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Avenant à la convention de mandatement

Le conseil décide :

- De valider le montant maximal de la compensation financière pour l'année 2025 à 89 950€.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'annexe financière de compensation SIEG 2025 avec le groupe SOLIF,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y réfèrent,
- D'imputer les dépenses sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions

M. le Président.- Appel à projet « moins de déchets ici, c'est possible ». Une subvention. Jean-François JAUNET. Oui mais là, certaines personnes.... Mais là, il faut qu'on sorte. Donc Montserrat REYES doit sortir, Lionel DUPARAY, qui n'est pas là, ne sortira pas. Bernard DURAND doit sortir et je dois sortir et je vais passer la parole au premier vice-président.

M. Daniel MEUNIER.- Parole que je vais passer bien entendu tout de suite à Jean-François pour développer un petit peu ce propos.

M. Jean-François JAUNET.- Donc l'appel à projet « moins de déchets, ici c'est possible », c'est donc la deuxième année. Nous avons déjà délibéré lors du précédent Conseil sur un certain nombre de subventions, il en restait deux qui n'avaient pas pu être étudiés en temps et en heure. Et donc il vous est proposé de valider aujourd'hui, une concernant l'OPAC de Saône-et-Loire - c'est pour ça que nos collègues sont sortis - avec la création d'un atelier d'upcycling pour meubles et décoration. Donc ça c'est sur l'OPAC de Montceau-les-Mines. Et le deuxième qui est aussi quelque chose d'assez symbolique et important puisque ce sont des choses qui vont se développer, c'est le réemploi des bouteilles de verre, et là c'est une subvention auprès d'une microbrasserie située à Ciry-le-Noble et donc qui va grâce à cette subvention pouvoir mettre en place le recyclage vertueux de ses bouteilles en verre localement. Merci.

M. Daniel MEUNIER.- Merci pour cette présentation synthétique, Jean-François. Y a-t-il des questions ? Non. Nous pouvons passer au vote. Alors qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Qui souhaite s'abstenir ? Contre ? Pour ? Unanimité ? Je vous remercie. On peut rappeler.... ils n'étaient pas bien loin.

Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions

Le conseil décide :

- *D'approuver le montant des subventions pour chacune des structures ci-dessous :*

Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué
2	Opac Montceau-Les-Mines	5 000€
2	MICRO BRASSERIE SOLSTICE	5 000€

- *D'autoriser le premier versement correspondant à 50% du montant accordé soit 5000 euros ;*
- *D'autoriser le versement des 50% restant à la réception des justificatifs,*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

9. Lancement d'un AMI relatif à l'exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques

M. le Président.- Lancement d'un AMI relatif à l'exploitation de parcelles publiques pour le développement des centrales photovoltaïques, Bernard FREDON.

M. Bernard FREDON.- Merci Président. Cette délibération présente le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de parcelles publiques en vue du développement de centrales photovoltaïques. Dans le cadre du plan Climat Air Énergie territorial, la Communauté a fixé des objectifs ambitieux pour la production d'énergie photovoltaïque, visant à atteindre 200% des objectifs initiaux d'ici 2030, en se basant sur les projets déjà engagés. Pour répondre à cette situation, la Communauté a élaboré une stratégie de déploiement du photovoltaïque adoptée lors du Conseil communautaire du 11 avril 2024. Cette stratégie a 2 axes principaux, premièrement, encourager le développement de panneaux photovoltaïques en toiture et deuxièmement, encadrer le développement de centrales photovoltaïques au sol afin de préserver les espaces naturels et agricoles. À cet effet, une cartographie des sites potentiels pour l'implantation de centrales photovoltaïques a été réalisée, identifiant 9 sites prioritaires intégrés dans la modification du plan local d'urbanisme intercommunal. Pour faciliter l'accélération de ces projets, la Communauté a décidé de se faire accompagner pour la mise en œuvre opérationnelle de 5 sites prioritaires dont 2 sur foncier communautaire, Roselay à Perrecy-les-Forges et Terril de Morteru à Sanvignes-les-Mines et 3 sur foncier communal, Lavoisier au Creusot, Champ Sarrazin à Montcenis et Bas de Dravonne à Saint-Sernin-du-Bois. La Communauté et les communes ont opté pour un modèle de codéveloppement avec un opérateur privé pour la réalisation de ses projets. L'appel à la manifestation a pour but de solliciter des entreprises intéressées à participer à cette démarche. Le processus de sélection des candidatures se déroulera en plusieurs étapes, dépôt des candidatures, étude de conformité, validation, audition, sélection d'un lauréat et enfin négociation pour établir des conventions d'occupation et des modalités techniques et financières. Un calendrier détaillé est également prévu, débutant par la publication de l'appel à manifestation d'intérêt le 01 octobre 2025, suivi par un délai de réponse jusqu'au 1^{er} décembre 2025, des auditions entre le 8 et le 20 décembre 2025 et la sélection finale du lauréat lors du Conseil communautaire de janvier ou février 2026. Vous avez pu prendre connaissance de cet appel manifestation par le dossier de 16 pages au stade de projet qui est joint à cette délibération. Le Conseil communautaire est sollicité pour autoriser le Président à lancer

cet appel à la manifestation d'intérêt et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, marquant ainsi une étape significative dans le développement durable et la transition énergétique au sein de notre Communauté. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole suite à cette présentation ? Non, je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Lancement d'un AMI relatif à l'exploitation de parcelles publiques pour le développement de centrales photovoltaïques

Le conseil décide :

- *D'autoriser le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour solliciter les entreprises susceptibles de participer à la mise en valeur de terrains déterminés par le développement de centrales photovoltaïques. ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Propriétés boisées sous régime forestier - Approbation du document final d'aménagement forestier de la CUCM

M. le Président.- Sans présentation, l'approbation du document final d'aménagement forestier de la Communauté. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Propriétés boisées sous régime forestier - Approbation du document final d'aménagement forestier de la CUCM

Le conseil décide :

- *D'approuver le document d'aménagement forestier élaboré par les services de l'Office National des Forêts pour la période de 2026 à 2045,*
- *D'autoriser le Président à signer le document final d'aménagement forestier, ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier,*
- *De s'engager à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi,*
- *De confier à l'ONF la rédaction de l'arrêté d'aménagement qui sera transmis pour signature au préfet de région.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président.- Dernier chapitre : Proximité, l'attribution de fond de concours entretien des chemins ruraux. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER.- Merci, Monsieur le Président. Donc lors de la dernière commission nous avons eu à traiter 8 dossiers. 4 dossiers en investissement pour les communes de Saint-Symphorien de Marmagne, Charmois, Mary et Saint-Julien-sur-Dheune. En fonctionnement, Les Bizots, Ciry, Charmoy à nouveau et Saint-Pierre-de-Varennes. Donc vous retrouvez les montants annexés à la délibération. Pour votre information, la prochaine réunion se déroulera le 12 novembre à Saint-Pierre-de-Varennes. Nous vous invitons bien évidemment à nous retourner les dossiers le plus complet possible et dans les délais. Et peut-être une petite parenthèse sur l'attrait économique de ce dispositif, on parle souvent de l'accompagnement des communes, mais c'est aussi l'occasion de permettre aux entreprises locales de travailler et de proposer des activités en parallèle. Donc je pense qu'aussi c'est un petit levier sur lequel on doit actionner. Ça permet aux maires des communes concernées de faire marcher ce commerce qui est important pour la collectivité. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est bien de le préciser parce qu'on l'oublie souvent, mais c'est vrai que ça fait travailler le local. Et les maires investissent, par ce dispositif chemin ruraux. Alors il y a une ligne fonctionnement, il y a une ligne investissement, mais les communes mettent également de l'argent. Donc c'est un dispositif que... je me suis entretenu avec les maires sur ce sujet-là lors de ma tournée des communes pour savoir si ce dispositif paraissait encore pertinent. Et il l'est de toute évidence. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il évolue, mais dans la concertation avec les maires. Et puis Yohann CASSIER m'avait fait une note également dans ce sens et je le remercie et nous verrons, mais en tout cas c'est un dispositif cher aux maires ruraux et qui devra perdurer. Voilà, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci beaucoup.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. MONTCEAU-LES-MINES - Convention pour le raccordement de matériels de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des feux de signalisation de la Communauté Urbaine - Signature de l'avenant n°1

M. le Président.- Sans présentation, une convention pour le raccordement de matériel vidéo de protection. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

MONTCEAU-LES-MINES - Convention pour le raccordement de matériels de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des feux de signalisation de la Communauté Urbaine - Signature de l'avenant n°1

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant 1 à la convention entre la commune de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour le raccordement de matériel de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des feux de signalisation de la CUCM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Transport multimodal - Autorisation de signature d'une convention relative à la tarification combinée

M. le Président.- Transport multimodal, autorisation de signature d'une convention relative à la tarification combinée, sans présentation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Je considère une unanimité à chaque fois puisque je ne vois pas de mains qui se lèvent, même si parfois il y a des mains que je vois de très loin... mais... Unanimité.

Transport multimodal - Autorisation de signature d'une convention relative à la tarification combinée

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention relative à la tarification combinée à intervenir entre la Région Bourgogne Franche, la CUCM, SNCF Voyageurs SA et CMT Transport pour un « Abonnement Bourgogne - Franche-Comté + TRAIN Mobigo + monREZO »*
- *D'autoriser le Président à signer ladite convention dont le projet est joint en annexe.*

Observations : Etant précisé que M. Fabrice VESVRES intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

4. Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) Année scolaire 2024-2025

M. le Président.- Et Dernier rapport, le versement d'une aide individuelle au transport. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui merci Monsieur le Président. Dernier point effectivement de ce Conseil. Bon, je ne vais pas revenir sur tous les détails qui concerne l'aide individuelle que nous apportons aux familles qui n'ont pas la chance d'avoir un point d'arrêt scolaire à proximité de leur domicile avec une distance supérieure à un kilomètre. Ils bénéficient et ces familles bénéficient d'une indemnité qui est versée à un seul enfant par famille, qui fréquente bien entendu aussi le même établissement en appliquant le tarif de 0,263 € par kilomètre. Ça couvre un trajet journalier avec une distance maximale de 10 km par trajet. Alors il faut savoir que pour l'année écoulée, nous avons quand même traité 30 dossiers de familles qui reçoivent cette aide. Avec une estimation totale de 12 544 €. Vous avez dans la note le détail par commune.

Moi, je veux quand même souligner là l'importance et l'attention que nous portons à toutes les familles et les enfants dans le cadre du transport scolaire. On favorise ainsi au travers de notre dispositif et puis du règlement afférent, l'accès plein et entier à tous les établissements scolaires du territoire. À ce sujet, je ne veux pas allonger tout mon propos, mais je peux vous dire aussi que pour avoir eu l'occasion très récemment, puisque nous étions avec Bernard FREDON, pendant deux jours - là nous en revenons – au GART à Paris, j'ai échangé avec des élus de différentes intercommunalités de France sur notre dispositif de transport scolaire qui est un dispositif quand même, moi je tiens à l'affirmer ce soir, très sûre, évolutif et avec un règlement afférent qui retient l'attention des élus et qui sert de réflexion à nombre de territoires. Alors je sais, il nous reste à travailler toujours mieux et toujours plus à l'accessibilité des arrêts scolaires. Parce que du point de vue sécuritaire, ce sont bien des zones d'attente qui sont, je dirais, le lieu de tous les dangers avec des élèves qui sont de plus en plus distraits, de plus en plus chahuteurs. Obnubilés bien entendu par les écrans, leurs écrans ou aux comportements particulièrement dangereux lors des traversées de chaussée. Je sais aussi, et je tiens à le dire pour nos maires ruraux, que nous sommes régulièrement sollicités pour répondre positivement à la création de points d'arrêt en milieu rural. Mais je veux vous rappeler quand même qu'il existe, pour instaurer ces arrêts, des règles en matière de création et ces installations doivent répondre à des normes de sécurité très précises qui nous sont imposées. Et je vais dire en conclusion que je ne souhaite vraiment pas que des accidents, à l'image de celui qui s'est récemment passé à Gueugnon sur le territoire de Gueugnon, puisse venir entacher notre territoire. Et je peux vous dire que c'est pour moi ces lieux, ces zones d'attente, un souci constant. Et je veux quand même aussi affirmer et vous rappeler que nous transportons plus de 4 000 élèves quotidiennement sur le territoire de la Communauté Urbaine. Et je crois qu'on peut se féliciter via effectivement nos délégataires de d'un transport très sécurisé tout au long des journées et des soirées. Voilà, chers collègues.

M. le Président.- Merci de rappeler tout ça, c'est important. Alors, des questions ? Prises de parole ? Non, donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) Année scolaire 2024-2025

Le conseil décide :

- *De procéder au retrait de la délibération n°25SGADL0146 du 25 juin 2025,*
- *Le versement de l'Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2024/2025, pour un montant total maximum de dépenses estimé à 12 544,64 euros. Les familles bénéficiaires de cette aide sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Le montant peut être minoré si l'élève présente un nombre d'absence supérieure à 10 jours au cours de l'année scolaire.*

Bénéficiaires	Commune	Montant AIT
Mme A	Saint-Firmin	888,73 euros
Mme A	Sanvignes-les-Mines	860,96 euros
Mme B	Saint-Firmin	592,49 euros
Mr B	Sanvignes-les-Mines	333,27 euros
Mr B	Sanvignes-les-Mines	333,27 euros
Mr B	Marmagne	203,67 euros
Mr B	Saint-Symphorien-de-Marmagne	286,99 euros
Mr C	Charmoy	166,64 euros
Mr C	Saint-Vallier	370,30 euros
Mr C	Charmoy	351,79 euros
Mr C	Sanvignes-les-Mines	398,08 euros
Mme M	Gourdon	342,53 euros
Mme M	Gourdon	342,53 euros

Mme D	Perrecy-les-Forges	416 ,59 euros
Mme D	Les Bizots	240,70 euros
Mme M	Saint-Laurent-d'Andenay	148,12 euros
Mr G	Saint-Vallier	472,74 euros
Mr K	Montceau-les-Mines	370,30 euros
Mme D	Charmoy	342,53 euros
Mr L	Sanvignes-les-Mines	268,47 euros
Mme G	Le Breuil	222,78 euros
Mr L	Saint-Micaud	370,30 euros
Mme P	Saint-Vallier	388,82 euros
Mme V	Génelard	268,47 euros
Mme B	Ciry-le-Noble	296,24 euros
Mme P	Sanvignes-les-Mines	722,09 euros
Mr P	Sanvignes-les-Mines	749,87 euros
Mr P	Perreuil	925,76 euros
Mr P	Charmoy	379,56 euros
Mme S	Perrecy-les-Forges	490,65 euros

- *D'imputer la dépense au budget principal ;*
- *Autorise Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document se rapportant au versement de l'Aide Individuelle au Transport pour l'année scolaire 2024/2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Voilà, nous en avons terminé avant de vous libérer. Simplement, quelques mots pour dire qu'Olivier ASTORGUE, qui est là, notre DGA et qui assiste à son dernier Conseil communautaire puisqu'il doit... il va poursuivre sa carrière professionnelle ailleurs et je tenais au nom de cette Assemblée et en mon nom personnel, mais aussi des collègues, à le remercier pour ces 5 ans, Olivier ?, passés à la Communauté Urbaine où il a énormément travaillé avec les équipes sur des sujets pas simples et qui nous concernent au quotidien. On parle de déchets, on parle de voirie, on parle d'eau, d'assainissement, de grandes politiques que nous portons. Voilà donc le remercier, puis lui souhaiter une belle continuation ailleurs. Je ne doute pas qu'il fera comme à la Communauté Urbaine, le meilleur là où il ira. Donc un grand merci, cher Olivier.

Et puis pour terminer, moi je suis très fier, vous voyez, de vous montrer ce trophée qui a été délivré à la Communauté Urbaine. Alors j'ai représenté la Communauté Urbaine cette semaine à Paris pour la Cérémonie des Coqs d'or qui récompense des collectivités pour des actions innovantes qu'elles ont mené sur le territoire. Ce n'est pas la première fois que nous sommes primés. Mais je tenais à vous le montrer, à le partager collectivement parce que, en fait, ce trophée, c'est nous tous qui sommes récompensés, même si je suis allé le chercher. Et puis il y a quelque chose que j'aime beaucoup dans ce qui est marqué, c'est : « Ils font bouger la France ». Ils font bouger la France. Nous faisons bouger la France. Nous, sur les territoires. Et puis ce trophée, et bien, c'est la réussite collective que nous menons et nous l'avons eu pour une action spécifique qui est l'accompagnement 360° du monde économique. Voilà, c'est une belle reconnaissance à l'échelle nationale, une de plus, qui démontre que, et bien il faut toujours être innovant, poursuivre le travail et puis sortir parfois des sentiers et pour aller vers d'autres sentiers peut-être moins connus, prendre des risques, mais en tout cas ça paye. Et la reconnaissance, elle est là. Voilà, je tenais également à dédier ce trophée à la fois aux élus que vous êtes mais aussi à nos équipes qui travaillent énormément à nos côtés parce que c'est un gros travail pour obtenir ces résultats. Voilà donc à la fois ça et ça. Voilà. Merci beaucoup. Bonne soirée, merci.

- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée 21h30)

David MARTI

Président

Jocelyne BLONDEAU

Secrétaire de séance